



N° 85F0036XIF au catalogue

Rapport technique sur l'analyse des petits groupes de l'Enquête sociale générale 1999



Centre canadien de la statistique juridique



Statistics
Canada Statistique
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée au : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85F0036XIF au catalogue est publié occasionnellement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert au prix de 25 \$ CA. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires à www.statcan.ca, sous la rubrique Produits et services.

	Exemplaire
États-Unis	6 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA

Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- Courriel **order@statcan.ca**
- Poste
Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Rapport technique sur l'analyse des petits groupes de l'Enquête sociale générale 1999

par Jodi-Anne Brzozowski et Karen Mihorean, Programme de l'intégration et de l'analyse

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6

Mai 2002

N° 85F0036XIF au catalogue

Périodicité: occasionnel

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85F0036XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	1
Identification des petits groupes au moyen d'une enquête générale auprès des ménages	1
Considérations et difficultés méthodologiques reliées à l'analyse de petits groupes.....	1
Comparaisons analytiques des perceptions de la criminalité, du système de justice et de la victimisation de petits groupes.....	2
Introduction	5
Chapitre 1 : Identification des petits groupes au moyen d'une enquête générale auprès des ménages	7
Méthode d'échantillonnage	7
Identification des Autochtones, des membres des minorités visibles et des immigrants dans l'Enquête sociale générale.....	7
Identification des Autochtones dans l'ESG	8
Identification des minorités visibles dans l'ESG	9
Identification des immigrants dans l'ESG.....	10
Il y a un chevauchement important entre les minorités visibles et les immigrants.....	11
Chapitre 2 : Défis et questions méthodologiques de l'analyse de petits groupes.....	13
Non-réponse due à la langue.....	13
Variabilité d'échantillonnage et fiabilité de diffusion des estimations sur les petites populations	14
Variabilité d'échantillonnage.....	14
Fiabilité de diffusion.....	14
Mise à l'essai de la signification statistique	15
Chapitre 3 : Comparaisons analytiques de la victimisation, des perceptions de la criminalité et du système de justice entre les petits groupes.....	18
Résultats de l'analyse à deux variables.....	18
Victimisation personnelle.....	18
Violence conjugale	20
Crainte de la criminalité	22
Perceptions du système de justice.....	23
Résultats de l'analyse multidimensionnelle	24
Cadre théorique de sélection des variables indépendantes	25
Victimisation.....	25
Crainte de la criminalité	26
Méthodes	26
Constatations	27
Victimisation.....	27
Crainte de la criminalité	29
Sommaire.....	30
Références.....	37

RÉSUMÉ

En 1999, dans le cadre de son programme Enquête sociale générale, Statistique Canada a mené une enquête sur la victimisation et les perceptions qu'a le public de la criminalité et du système de justice. C'était la troisième fois que l'Enquête sociale générale (ESG) examinait la victimisation (les enquêtes antérieures ont été menées en 1993 et 1988). En 1999, on a élargi l'échantillon de l'ESG, ce qui a permis d'analyser de petits groupes comme les Autochtones, les minorités visibles et les immigrants.

Identification des petits groupes au moyen d'une enquête générale auprès des ménages

Dans l'ESG de 1999, on a interviewé environ 26 000 personnes âgées de 15 ans et plus et réparties dans les 10 provinces canadiennes. Les répondants ont été interrogés au sujet de leurs expériences de la victimisation criminelle, de leur crainte de la criminalité, et de leurs perceptions du rendement du système de justice. Les réponses des personnes échantillonnées ont été pondérées pour représenter la population hors établissement de 15 ans ou plus dans les 10 provinces.

Pour étudier les actes criminels dont ils avaient été victimes, et comparer leurs expériences avec celles du reste de la population, les Autochtones et les membres des minorités visibles ont été identifiés au moyen d'une question qui permettait aux répondants de déclarer spontanément leurs antécédents culturels ou raciaux. Les immigrants étaient identifiés au moyen de questions ayant trait à leur pays de naissance et à l'année où ils étaient arrivés au Canada pour s'y établir en permanence.

Certaines considérations doivent être prises en compte dans l'analyse de ces petits groupes. Premièrement, l'échantillon de l'ESG exclut les territoires, des régions où habitent de fortes concentrations d'Autochtones. Deuxièmement, de petits chiffres dans l'enquête-échantillon ne permettent pas de faire une ventilation détaillée des divers groupes d'Autochtones et de minorités visibles. Troisièmement, il faudrait établir les comparaisons entre les populations autochtones et non autochtones et les populations immigrantes et non immigrantes en reconnaissant le fait qu'il existe des variations dans les structures d'âge de ces populations. Ces variations peuvent avoir un effet sur les taux de victimisation, étant donné que ceux-ci ont tendance à diminuer avec l'âge. Quatrièmement, étant donné que seules les personnes qui connaissaient l'anglais ou le français pouvaient répondre à l'enquête, les expériences de celles qui ne pouvaient parler ni l'une ni l'autre des langues officielles du Canada ne se reflètent pas dans les résultats. Enfin, il y a d'importants chevauchements entre les catégories d'immigrants et de minorités visibles. Lorsqu'on commence à analyser ces populations, il faut donc être conscient des répercussions possibles des caractéristiques qui se chevauchent.

Considérations et difficultés méthodologiques reliées à l'analyse de petits groupes

Outre les facteurs mentionnés ci-dessus, il existe certaines considérations et difficultés méthodologiques reliées à l'analyse de petits groupes dans l'ESG. Premièrement, afin d'accroître le nombre de membres de minorités visibles et d'immigrants qui participeraient à l'enquête, on a procédé à un suréchantillonnage dans les régions affichant de fortes concentrations de ces groupes. Ce suréchantillonnage a eu entre autres pour effet que le taux de non-réponse attribuable à la langue était plus élevé que dans les autres cycles de l'ESG où l'on n'avait pas suréchantillonné ces populations. Même si les non-réponses sont traités au moyen d'un rajustement du poids accordé aux ménages qui ont répondu à l'enquête pour compenser ceux qui n'ont pas répondu, il est possible que cette hausse des non-réponses ait eu une incidence sur les résultats. Par exemple, il se peut que ceux qui n'ont pas répondu en raison de leur incapacité

à s'exprimer dans l'une des langues officielles du Canada aient connu des niveaux de crainte différents et qu'ils aient eu des perceptions du système de justice et de la victimisation différentes de celles de leurs homologues anglophones ou francophones, et que pour cette raison ils auraient donné des réponses différentes aux questions.

Deuxièmement, comme les estimations tirées de l'ESG sont fondées sur des renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population, elles sont sujettes à une erreur d'échantillonnage. Une mesure de la variabilité d'échantillonnage est le coefficient de variation (CV), exprimé en pourcentage, qui donne une indication de l'incertitude d'une estimation. De façon générale, les estimations relatives à des populations peu nombreuses accusent des CV plus élevés.

Troisièmement, une façon de déterminer si une estimation tirée de l'ESG peut être diffusée consiste à utiliser des tableaux de variances approximatives. Lorsqu'ils se servent de ces tableaux, les analystes doivent prendre en compte non seulement le CV mais aussi le nombre de fichiers non pondérés qui entrent dans le calcul d'une estimation donnée. Arriver au nombre minimal de fichiers non pondérés pour pouvoir diffuser une estimation devient encore plus difficile dans le cas de groupes peu nombreux. Par conséquent, un grand nombre de détails relatifs à la victimisation de ces groupes sont impossibles à analyser en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

Enfin, la comparaison des taux ou proportions des sous-populations est un exercice délicat lorsqu'on parle de CV. La grandeur moyenne de l'erreur dans les estimations a tendance à augmenter parallèlement à la diminution de la taille de l'échantillon. Par conséquent, lorsqu'on compare les variations entre de petits groupes, il y a davantage de risques que ces variations tiennent à la variabilité d'échantillonnage. Comme pour toute estimation obtenue d'une enquête-échantillon, il faut procéder à des vérifications de la signification statistique pour garantir que les variations entre les estimations qui sont déclarées sont des variations réelles et non le résultat d'une erreur d'échantillonnage.

Comparaisons analytiques des perceptions de la criminalité, du système de justice et de la victimisation de petits groupes

En dépit des considérations et des difficultés décrites ci-dessus, de petits groupes peuvent être analysés au moyen des données de l'ESG. Voici certaines des constatations¹ :

Les résultats d'une analyse à deux variables ont révélé que même si, au Canada, le taux global de victimisation² de personnes était de 157 incidents pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus, le taux de la population immigrante était sensiblement inférieur, s'établissant à 110 pour 1 000 habitants. Dans le cas des minorités visibles, le taux était semblable à celui de la population canadienne³ (175) et, pour la population autochtone, il était près du double de la moyenne nationale (288).

On relevait certaines variations dans les niveaux de crainte entre les minorités visibles et les immigrants. La plus forte variation se situait entre les minorités visibles et les minorités non visibles, où 83 % des membres des minorités visibles se sentaient soit très en sécurité soit assez en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls, comparativement à 89 % des non-membres des minorités visibles. Dans le cas des immigrants et des non-immigrants, la variation n'était pas aussi forte (86 % contre 89 %). Aucune variation n'a été constatée entre les Autochtones et les non-Autochtones (88 % contre 89 %).

¹ À moins d'avis contraire, les différences notées sont statistiquement significatives.

² Ce taux exclut tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

³ L'écart entre le taux canadien (157) et le taux pour les minorités visibles (175) n'est pas statistiquement significatif.

En ce concerne leurs perceptions du rendement de la police, les Autochtones, les immigrants et les minorités visibles étaient tous moins susceptibles que leurs homologues non-autochtones, non-immigrants et non-membres d'une minorité visible de dire que la police faisait un bon travail. Les plus fortes variations ont été constatées entre les minorités visibles et les non-minorités visibles.

Les résultats de l'analyse de régression logistique pour la victimisation indiquent que le fait d'être Autochtone était un prédicteur de victimisation des personnes et que les Autochtones étaient près de deux fois plus susceptibles d'être victimisés comparativement aux non-Autochtones. Même si l'on a constaté que le fait d'être immigrant ou membre d'une minorité visible n'avait aucune incidence sur les risques d'être victime d'un crime contre la personne, une personne qui était à la fois immigrante et membre d'une minorité visible risquait moins d'être victimisée.

À l'inverse, les résultats de l'analyse de régression logistique pour la crainte indiquent que même lorsque tous les facteurs demeuraient constants, le fait d'être un Autochtone, un immigrant ou un membre d'une minorité visible n'influaient en rien sur la crainte que pouvait ou non éprouver une personne qui marchait seule dans son quartier une fois la nuit tombée.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



INTRODUCTION

En 1999, dans le cadre de son programme d'Enquête sociale générale, Statistique Canada a mené une enquête sur la victimisation et les perceptions du public au sujet de la criminalité et du système de justice. C'était la troisième fois que l'on examinait la victimisation au moyen de l'Enquête sociale générale (ESG) (les enquêtes antérieures avaient été réalisées en 1993 et 1988). Pour le cycle de 1999, le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement fédéral a approuvé un programme élargi de l'Enquête sociale générale permettant de réaliser une enquête auprès d'un échantillon agrandi. L'objectif du remaniement et de l'élargissement de l'ESG était d'appuyer les initiatives de recherche dans les domaines de la cohésion sociale et du développement humain. Plus précisément, l'échantillon agrandi a permis de faire, entre autres, l'analyse de groupes d'intérêt, incluant les Autochtones, les minorités visibles et les immigrants.

La réalisation d'une analyse sur de petits groupes à l'aide d'une enquête par sondage comporte plusieurs défis et questions méthodologiques. Comme c'était la première fois où l'on tentait, au moyen de l'ESG, de mesurer la victimisation et les perceptions de la criminalité dans ces petits sous-groupes, l'étude débute par l'examen et la documentation de ces défis au moyen d'une discussion portant sur des questions telles que le suréchantillonnage, les taux de réponse, la non-réponse due à la langue, la fiabilité de diffusion et la variabilité d'échantillonnage.

L'étude analyse également les résultats de la mesure de la victimisation et des perceptions de la criminalité parmi les Autochtones, les membres des minorités visibles et les immigrants au moyen d'une enquête générale sur la criminalité dans la population. Ces taux sont comparés aux groupes autres que les Autochtones, les membres de minorités visibles et les immigrants pour déterminer s'il existe des écarts selon des caractéristiques socio-démographiques bien distinctes. Ensuite, une analyse multidimensionnelle est présentée ; les conséquences propres au fait d'être une personne autochtone, un immigrant ou un membre d'une minorité visible sur le risque de victimisation et la crainte sont pris en compte. Par ailleurs, on contrôle les effets des autres facteurs qui se sont avérés être des prédicteurs importants de la victimisation et de la crainte.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE UN : IDENTIFICATION DES PETITS GROUPES AU MOYEN D'UNE ENQUÊTE GÉNÉRALE AUPRÈS DES MÉNAGES

Méthode d'échantillonnage

Dans le cadre de son programme d'Enquête sociale générale, Statistique Canada mène une enquête sur la victimisation criminelle tous les cinq ans. La dernière enquête a été réalisée en 1999, auprès d'environ 26 000 personnes âgées de 15 ans ou plus et vivant dans les dix provinces canadiennes. Les deux cycles précédents de l'ESG sur la victimisation ont été menés auprès d'échantillons d'environ 10 000 personnes âgées de 15 ans ou plus.

Pour chaque province, la taille minimale des échantillons a été déterminée pour garantir que certaines estimations provinciales de la victimisation ont une variabilité d'échantillonnage faible et acceptable, à partir des estimations calculées à partir des données de l'ESG sur la victimisation de 1993. Une fois ces objectifs provinciaux atteints, la majorité des échantillons qui restaient ont été distribués entre les provinces pour améliorer la précision des estimations à l'échelle nationale. Enfin, pour aider à améliorer les estimations sur les minorités visibles, le reste de l'échantillon a été attribué aux régions métropolitaines de recensement de Toronto et de Vancouver, où la proportion de minorités visibles est élevée.

Des interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) ont servi à recueillir les données à l'aide d'une technique d'échantillonnage communément appelée la composition aléatoire, qui signifie que des numéros de téléphone sont composés au hasard dans une région géographique précise. Le processus de composition aléatoire a été utilisé parce que tous les ménages, y compris ceux ayant un nouveau numéro de téléphone ou un numéro non inscrit à l'annuaire, avaient une chance d'être sélectionnés, ce qui élimine le biais de l'échantillon. Une fois un contact établi avec le ménage, un répondant était choisi au hasard parmi les personnes admissibles (de 15 ans ou plus) dans le ménage. Les répondants étaient interviewés dans la langue officielle de leur choix (le français ou l'anglais) et les interviews par personne interposée n'étaient pas permises.

L'enquête a été réalisée entre février et décembre 1999. L'échantillon a été réparti équitablement au cours des 11 mois pour éliminer la variation saisonnière de l'information recueillie. Tous les répondants ont dû répondre à des questions portant sur leur expérience de la victimisation criminelle durant les douze mois précédant l'enquête et leur opinion sur une multitude de questions liées à la justice, notamment leur crainte de la criminalité, ainsi que leur opinion sur la performance des services policiers, des tribunaux de juridiction criminelle, du système carcéral et du régime de libération conditionnelle.

Les répondants de l'échantillon ont été pondérés pour que leurs réponses représentent la population des personnes hors établissement de 15 ans ou plus dans les dix provinces, soit une moyenne de 24 260 326 sur les 11 mois au cours desquels les données ont été recueillies.

Identification des Autochtones, des membres des minorités visibles et des immigrants dans l'Enquête sociale générale

Pour recueillir de l'information sur la victimisation criminelle de certains petits groupes, il a fallu créer des indicateurs qui saisissent les antécédents culturels des répondants. L'ESG sur la victimisation de 1999 est la première fois où Statistique Canada tente de mesurer les antécédents culturels ou raciaux au moyen d'une enquête téléphonique aléatoire des ménages, grâce à une question qui permettait aux répondants de déclarer volontairement leurs antécédents

culturels ou raciaux. Cette question a été empruntée au Recensement et été adaptée de manière à pouvoir être lue aux répondants au téléphone. Grâce à des essais auprès de groupes de discussion et de grande envergure sur le terrain, la question a été mise à l'essai à des fins de clarté et de fiabilité.

Les Canadiennes et les Canadiens ont des racines ou origines culturelles ou raciales très variées. Parmi la liste des racines ou origines suivantes, vous considérez-vous... (au plus quatre réponses autorisées par répondant)

Blanc(he)?

Chinois(e)?

Autochtone, c'est-à-dire Amérindien(ne), Métis(e) ou Inuit?

Asiatique du Sud? (p. ex., Indien(ne) de l'Est, Pakistanais(e), Pendjabi, Sri Lankais(e))

Noir(e)? (p. ex., Africain(e), Haïtien(ne), Jamaïcain(e), Somalien(ne))

Philippin(e)?

Latino-américain(e)?

Asiatique du Sud-Est? (p. ex., Cambodgien(e), Indonésien(ne), Laotien(ne), Vietnamien(ne))

Arabe? (p. ex., Égyptien(ne), Libanais(e), Marocain(e))

Asiatique du Centre ou de l'Ouest? (p. ex., Afghan(e), Iranien(ne), Turc(que))

Japonais(e)?

Coréen(ne)?

Autre?

Identification des Autochtones dans l'ESG

Si les répondants à l'ESG déclaraient que leurs antécédents culturels ou raciaux étaient « Autochtones » à la question ci-dessus, ils étaient considérés être Autochtones. Par ailleurs, selon les définitions établies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les répondants qui ont choisi « Autochtone » comme seuls antécédents culturels ne sont pas considérés être des membres de minorités visibles⁴.

Dans l'ESG de 1999, 524 répondants âgés de 15 ans ou plus ont déclaré être Autochtones. Leur représentation pondérée est de 2 % de la population de 15 ans ou plus dans les dix provinces. Si nous comparons la représentation des Autochtones dans l'ESG à celle du Recensement, les Autochtones de 15 ans et plus représentent 2,2 % de la population dans le Recensement de 1996. La représentation des Autochtones dans la plupart des provinces est semblable aux données du Recensement, à l'exception des provinces des Prairies (voir le tableau 1.1) où la représentation des Autochtones dans l'ESG est légèrement inférieure à celle du Recensement. Cette différence peut s'expliquer en partie par le fait que le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta sont des provinces où la population autochtone vivant dans des réserves est élevée. Même si le processus de composition aléatoire n'exclut pas la population vivant dans des réserves, des renseignements divers laissent penser qu'un moins grand nombre de personnes possèdent un téléphone dans les réserves et les régions éloignées. Par conséquent, il est peut-être plus difficile de joindre les résidents des réserves au moyen d'une enquête téléphonique.

Plusieurs questions méritent d'être mentionnées dans l'analyse de la victimisation des Autochtones au moyen de l'ESG. Tout d'abord, l'analyse de l'ESG exclut les territoires, des régions où vivent de grandes concentrations d'Autochtones (voir l'encadré 1). Par ailleurs, même

⁴ Si, toutefois, un répondant a choisi plus d'une réponse, notamment Autochtone et au moins l'une des suivantes : Chinois(e), Asiatique du Sud, Noir(e), Arabe, Asiatique du Centre ou de l'Ouest, Philippin(e), Asiatique du Sud-Est, Latino-américain(e), Japonais(e) ou Coréen(ne), il est considéré être à la fois Autochtone et membre d'une minorité visible. Cependant, il y a peu de chevauchement parmi les Autochtones et les minorités visibles. En réalité, seulement 12 répondants de l'échantillon ont déclaré être à la fois de descendance Autochtone et d'une minorité visible. Par conséquent, les catégories autochtones et minorités visibles sont mutuellement exclusives dans plus de 99 % de l'échantillon de l'ESG.

s'il est reconnu que la culture autochtone est variée, et qu'elle comprend plusieurs groupes tels que les Amérindiens, les Métis et les Inuits, la petite taille des groupes de l'enquête par échantillon empêche de faire une répartition plus détaillée des groupes autochtones. Enfin, il faudrait faire une comparaison entre les populations autochtones et non-autochtones pour tenir compte du fait que, selon le Recensement de 1996, la population autochtone au Canada a en moyenne 10 ans de moins que la population générale (25,5 par rapport à 35,4 ans)⁵. Cette différence peut avoir une incidence considérable sur de nombreuses variables socio-économiques. Elle peut en outre avoir une incidence importante sur les taux de victimisation, puisque les groupes d'âge les plus jeunes s'avèrent être ceux qui risquent les plus d'être victimisés.

Encadré 1 : Essais dans le Nord

Habituellement, l'ESG n'est pas réalisée dans le Nord en raison du faible taux d'appareils téléphoniques dans les collectivités éloignées et du fardeau des répondants possiblement élevé dans les petits groupes. En même temps, les données sur la criminalité utilisées dans des politiques liées à des questions de justice dans les territoires se limitent aux statistiques déclarées par la police et aux données des tribunaux. Outre ces sources, il y a très peu d'information sur l'étendue et la nature de la victimisation dans le Nord.

Après la consultation avec les agences statistiques des territoires et divers experts de Statistique Canada, on a décidé que l'ESG de 1999 serait mise à l'essai au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest⁶. Un échantillon d'environ 1 000 interviews (475 au Yukon et 528 aux Territoires du Nord-Ouest) a été fait au téléphone. Les données ont été recueillies de juin à décembre 1999 au Yukon et de septembre à décembre 1999 aux Territoires du Nord-Ouest. L'objectif principal de l'essai était de déterminer si l'on pouvait obtenir des estimations fiables de la victimisation criminelle dans ces deux territoires au moyen d'une enquête téléphonique.

Rien n'indique un fardeau des répondants lourd dans le Nord. La plupart des répondants contactés étaient heureux de prendre part à l'enquête. Les taux de réponse au Yukon (84,8 %) et aux Territoires du Nord-Ouest (82,5 %) ont été légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble du Canada (81,3 %).

Toutefois, un sous-dénombrement de la population cible a été relevé. Les taux de glissement⁷ dans les Territoires du Nord-Ouest (21,2 %) et au Yukon (31,1 %) sont presque 4 fois et plus de 5 fois plus élevés que dans les dix provinces (5,6 %). La sous-population n'ayant pas accès à un téléphone est celle qui a contribué le plus au glissement des enquêtes téléphoniques. Les taux de glissement importants accroissent la possibilité d'estimations inexactes, car ils laissent entendre qu'une grande partie de la population ne pourrait jamais être comprise dans l'échantillon. Lorsque cette partie non échantillonnée de la population est importante et diffère de celle représentée dans l'échantillon, les estimations présenteront un biais favorable aux valeurs de la partie échantillonnée de la population. Il est habituellement possible d'atténuer de telles inexactitudes en rajustant les pondérations de l'échantillon de façon à rendre l'échantillon pondéré plus représentatif. Même après avoir apporté de tels ajustements aux pondérations, les estimations pour les Territoires du Nord-Ouest posaient toujours problème. Plus particulièrement, l'échantillon surreprésentait les personnes ayant plus de huit années de scolarité. C'est pourquoi il faut tenir compte de cette surreprésentation dans l'interprétation de ces estimations.

Identification des minorités visibles dans l'ESG

L'appartenance ou non des répondants à un groupe de minorités visibles est établie à l'aide des critères décrits dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. La *Loi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui

⁵ Recensement du Canada, 1996.

⁶ Au moment de l'enquête, le Nunavut venait d'être formé comme territoire et des travaux étaient en cours pour élaborer une enquête omnibus de la population Inuit dans le contexte de l'enquête auprès des Autochtones réalisée par Statistique Canada.

⁷ Le **taux de glissement** est le pourcentage de la population d'intérêt (c.-à-d. la population pour laquelle les estimations sont produites) qui n'est pas couverte par le cadre et qui, par conséquent, est toujours exclue de l'échantillon de l'enquête.

n'ont pas la peau blanche »⁸. Les minorités visibles dans l'ESG comprennent donc les répondants qui se sont dits être Chinois, Asiatiques du Sud, Noirs, Arabes, Asiatiques du Centre ou de l'Ouest, Philippins, Asiatiques du Sud-Est, Latino-américains, Japonais ou Coréens. En déclarant leurs antécédents culturels ou raciaux, les répondants avaient la possibilité de choisir au plus quatre catégories. Les répondants n'étaient pas considérés être des membres de minorités visibles s'ils choisissaient les catégories suivantes :

1. Seulement la catégorie « Blanc(he) »
2. Seulement la catégorie « Autochtone »
3. Seulement les catégories « Blanc(he) » et « Autochtone »
4. Seulement les catégories « Blanc(he) » et « Latino-américain(e) »
5. Seulement les catégories « Blanc(he) » et « Arabe »
6. Seulement les catégories « Blanc(he) » et « Asiatique du Centre ou de l'Ouest »

Grâce à ce processus, 2 356 répondants de l'ESG de 1999 sont considérés être membres des minorités visibles, ce qui se traduit par une proportion d'environ 10 % de la population pondérée, soit un taux semblable à leur représentation dans la population canadienne (11 %), selon le Recensement de 1996.

Étant donné la taille relativement petite de l'échantillon des répondants considérés être membres de minorités visibles, l'analyse de ces données se limite à la comparaison des minorités visibles en tant que groupe aux non-membres de minorités visibles. Par conséquent, dans l'analyse, il n'y a pas de distinction entre les groupes de minorités visibles. Chose certaine, cela est une limite des données puisque divers groupes culturels ne sont peut-être pas homogènes lorsqu'il s'agit de leurs craintes, de leurs perceptions du système de justice et de leur expérience de la victimisation.

Identification des immigrants dans l'ESG

Trois questions distinctes dans l'ESG ont servi à déterminer si le répondant était immigrant. Premièrement, les répondants étaient priés d'indiquer s'ils étaient nés au Canada ou dans un autre pays. S'ils étaient nés à l'extérieur du Canada, on leur demandait de préciser le pays où ils étaient nés. On leur demandait ensuite en quelle année ils étaient venus pour la première fois au Canada pour y vivre en permanence. Cette approche permet d'étudier les populations des immigrants récents et des immigrants qui sont arrivés plus tôt. Les immigrants sont considérés être des immigrants « récents » s'ils sont arrivés au Canada entre 1995 et 1999, alors que les immigrants « de plus longue date » se sont établis au Canada avant 1995.

Parmi les répondants à l'ESG de 1999, 4 641 sont considérés être immigrants. De ce nombre, 541 sont des immigrants « récents » et le reste, soit 4 100, des immigrants « de plus longue date ». Étant donné le petit nombre d'immigrants récents dans l'échantillon, l'analyse se limite à l'examen de tous les immigrants comme un seul groupe. Dans l'ensemble, les immigrants âgés de 15 ans ou plus représentent environ 19,1 % de la population de l'ESG pondérée, soit une proportion semblable à leur représentation dans les dix provinces (20,7 %), selon le Recensement de 1996⁹. La représentation de la population des immigrants dans les dix provinces est également comparable aux données du Recensement (voir le tableau 1.2).

L'utilisation des données de l'ESG pour analyser l'expérience des populations d'immigrants a une limite importante. Seuls les immigrants qui étaient en mesure de communiquer en français ou en anglais ont pu répondre à l'enquête. Selon le Recensement de 1996, 13 % des immigrants qui

⁸ Conformément à la définition de la Loi, un répondant devait déclarer au moins l'un des antécédents culturels ou raciaux qui n'était pas autochtone ni blanc. Autrement dit, les personnes qui se sont dites seulement « Autochtones » ne sont pas considérées être des membres d'une minorité visible.

⁹ En 1996, le nombre total d'immigrants (parmi tous les groupes d'âge) représentait 17 % de la population canadienne totale (parmi toutes les provinces et territoires).

sont arrivés pendant la période de 1991 à 1996 ne peuvent parler l'une des deux langues officielles du Canada¹⁰. Par conséquent, l'expérience des immigrants décrite dans la présente étude représente plus exactement celle des immigrants capables de communiquer dans l'une des deux langues officielles que celle de toute la population des immigrants.

Il faut faire des comparaisons entre les immigrants et les non-immigrants, en tenant compte du fait qu'il y a des différences distinctes dans les structures par âge de ces populations. Par exemple, les immigrants sont en moyenne plus âgés que la population née au Canada. Selon le Recensement de 1996, seulement 15 % des immigrants, comparativement à 38 % des personnes nées au Canada, ont moins de 25 ans. Ces différences, à leur tour, peuvent avoir une incidence considérable sur de nombreuses variables socio-économiques. Elles peuvent en outre avoir un effet sur les taux de victimisation, puisque ces taux diminuent avec l'âge.

Il y a un chevauchement important entre les minorités visibles et les immigrants

Les catégories des minorités visibles et des immigrants ne sont pas mutuellement exclusives. Dans l'ESG de 1999, 82 % des membres de toutes les minorités visibles étaient immigrants et 44 % de tous les immigrants étaient membres de minorités visibles. Ainsi, quand on analyse les populations des immigrants ou des minorités visibles, il faut être conscient des répercussions éventuelles des caractéristiques chevauchantes.

¹⁰ Voir la discussion de l'impact des non-réponses dues à la langue au chapitre 2.

Tableau 1.1

La représentation des Autochtones dans les provinces, ESG de 1999 et Recensement de 1996

	ESG	Recensement
	<i>% de la population provinciale totale de 15 ans et plus</i>	
Total provinces atlantiques¹	1,7 *	1,4 *
Québec	0,9	0,9
Ontario	1,2	1,2
Manitoba	6,1	9,4
Saskatchewan	7,0	8,7
Alberta	2,9	3,8
Colombie Britannique	3,1 *	3,2 *
Total des dix provinces	1,9	2,2

* L'écart entre les estimations pour l'ESG et le Recensement n'est pas statistiquement significatif.

¹Comprend la Terre-Neuve et le Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.**Sources:** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999 et le Recensement du Canada, 1996.**Tableau 1.2**

La représentation des immigrants dans les provinces, l'ESG de 1999 et le Recensement de 1996

	ESG	Recensement
	<i>% de la population provinciale totale de 15 ans et plus</i>	
Terre-Neuve et Labrador	1,6 *	1,8 *
Ile-du-Prince-Édouard	4,6 *	4,0 *
Nouvelle-Écosse	5,5	5,5
Nouveau-Brunswick	5,5	4,0
Québec	9,4	10,9
Ontario ¹	28,1	30,4
Manitoba	13,3 *	15,1 *
Saskatchewan	5,2	6,6
Alberta	16,5	18,7
Colombie Britannique ²	26,8	28,8
Total des dix provinces	19,1	20,7

* L'écart entre les estimations pour l'ESG et le Recensement n'est pas statistiquement significatif.

¹La ville de Toronto a été suréchantillonnée dans l'ESG de 1999.²La ville de Vancouver a été suréchantillonnée dans l'ESG de 1999.**Sources:** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999 et le Recensement du Canada, 1996.

CHAPITRE DEUX : DÉFIS ET QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ANALYSE DE PETITS GROUPES

Les taux de réponse, la variabilité d'échantillonnage, la fiabilité de diffusion et la signification statistique sont des questions importantes dans l'analyse des données d'une enquête par sondage et leur incidence est plus marquée lorsque l'on analyse de petits sous-échantillons de la population. Le présent chapitre examine ces défis méthodologiques dans le contexte de l'analyse, de la publication et de la diffusion des estimations sur de petits échantillons.

Non-réponse due à la langue

Dans l'ESG de 1999, un contact a été établi ou tenté avec 31 878 ménages. De ce nombre, 25 876 réponses utilisables ont été obtenues, soit un taux de réponse de 81,3 %. Les autres ménages sont considérés être des ménages non-répondants. Les types de non-réponses comprennent : l'impossibilité de joindre le ménage, le refus du ménage ou du répondant, la non-réponse causée par une maladie ou un décès, et la non-réponse due à la langue. Environ 8 % de toutes les non-réponses étaient dues à l'incapacité du répondant ou du ménage de communiquer en français ou en anglais.

Tel que mentionné au chapitre 1, pour augmenter le nombre de répondants parmi les immigrants et les membres de minorités visibles, un suréchantillonnage a été pris à Toronto et Vancouver, deux régions à forte concentration de minorités visibles et d'immigrants. Le suréchantillonnage dans les régions à forte concentration de minorités visibles et d'immigrants s'accompagne d'un problème, soit le taux élevé de non-réponse due à la langue. Selon le Recensement de 1996, 9 % des membres des minorités visibles au Canada¹¹ et 13 % des nouveaux immigrants ne peuvent pas parler l'une des deux langues officielles du Canada¹². Pour chercher à savoir si le suréchantillonnage à Toronto et Vancouver a une incidence sur le taux de non-réponse due à la langue, une comparaison a été faite entre le cycle 13 et les taux de deux cycles de l'Enquête sociale générale pour lesquels un suréchantillonnage des membres de minorités visibles ou des immigrants n'avait pas été fait. Tous les échantillons du cycle 12 de 1998 et du cycle 14 de 2000 de l'Enquête sociale générale ont été examinés dans la région métropolitaine de recensement de Toronto – la ville où la majorité du suréchantillonnage pour le cycle 13 a été faite.

Tel que prévu, le suréchantillonnage a une légère incidence sur le niveau de non-réponse due à la langue dans le cycle 13. Étant donné l'échantillon total des ménages dans chacun des trois cycles, les taux de non-réponse due à la langue pour le cycle 12 (3,1 %) et le cycle 14 (2,1 %) sont inférieurs à ceux du cycle 13 (4,3 %) (voir l'encadré 2).

Si l'on examine la répartition des types de non-réponse au cours de chaque cycle, les variations des non-réponses dues à la langue entre les cycles sont plus grandes. Pendant le cycle 12, les taux de non-réponse due à la langue à Toronto représentent 14,6 % de tous les types de non-réponse, alors qu'ils n'étaient que de 8,6 % pendant le cycle 14. Ces proportions sont bien moins grandes que les 19,5 % enregistrés pendant le cycle 13.

¹¹ Recensement du Canada, 1996.

¹² Recensement du Canada, 1996.

Encadré 2 : Comparaison des taux de non-réponse à Toronto pour les trois cycles de l'Enquête sociale générale (ESG)

Non-réponse due à la langue...	Cycle 12 (1998)	Cycle 13 ² (1999)	Cycle 14 (2000)
en pourcentage de l'échantillon total des ménages	3,1	4,3	2,1
en pourcentage de tous les types de non-réponses	14,6	19,5	8,6
² Dans ce cycle de l'ESG, un suréchantillonnage a été fait dans la ville de Toronto afin d'augmenter la représentation des membres de minorités visibles et des immigrants dans les échantillons.			

Même si la non-réponse est traitée en ajustant le poids des ménages qui ont répondu à l'enquête afin de compenser pour ceux qui n'ont pas répondu, il se peut que cette hausse de la non-réponse ait une certaine incidence sur les résultats de l'enquête. Par exemple, il est plausible que ceux qui n'ont pas répondu parce qu'ils ne pouvaient pas parler l'une des langues officielles du Canada aient divers niveaux de crainte, des perceptions du système de justice et de la victimisation différents de leurs homologues d'expression française ou anglaise et qu'ils auraient ainsi donné des réponses différentes aux questions.

Variabilité d'échantillonnage et fiabilité de diffusion des estimations sur les petites populations

Variabilité d'échantillonnage

Les estimations dérivées de l'ESG sont fondées sur de l'information recueillie à partir d'un échantillon de la population et sont donc soumis à une erreur d'échantillonnage. Le coefficient de variation (CV) est une mesure de la variabilité d'échantillonnage. Le CV donne un indice de l'incertitude liée à une estimation et est exprimé en pourcentage. Si l'enquête était répétée de nombreuses fois, l'écart entre l'estimation et la valeur réelle, exprimée en pourcentage de l'estimation, représenterait moins de deux fois le CV, environ 19 fois sur 20. Par exemple, si le CV de l'estimation était de 4 %, la valeur réelle représenterait moins de 8 % de l'estimation, environ 19 fois sur 20. Une estimation dont le CV est de plus de 33,3 % est considérée être peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, le symbole « † » sert à indiquer que cette estimation devrait être utilisée avec prudence.

En général, le CV des estimations des petits groupes est élevé. Le tableau 2.1 illustre les variations du CV pour les incidents de victimisation personnelle impliquant des immigrants et des non-immigrants, des membres et des non-membres de minorités visibles, des Autochtones et des non-Autochtones. Le CV des estimations de la victimisation personnelle des immigrants, des membres de minorités visibles et des Autochtones est plus élevé que celui de leurs homologues, puisque ceux-ci représentent un plus petit échantillon de la population et que les comptes sont inférieurs. Par ailleurs, pour la plupart, comme les immigrants représentent le plus grand groupe des petits groupes, leur CV a tendance à être inférieur à celui des membres de minorités visibles et des Autochtones.

Fiabilité de diffusion

Une bonne façon de déterminer la fiabilité de diffusion d'une estimation à partir de l'Enquête sociale générale consiste à utiliser des tableaux de mesures de la variabilité approximative. Dans ces tableaux, les analystes doivent non seulement tenir compte du CV, mais encore du nombre d'enregistrements non pondérés qui aident à calculer une estimation donnée. Le nombre

d'enregistrements non pondérés doit être d'au moins 15 personnes ou ménages ou 40 incidents de victimisation; autrement, l'estimation pondérée ne doit pas être diffusée.

Il est encore plus difficile d'obtenir des numérateurs d'au moins 15 dans le cas des données au niveau des personnes ou des ménages ou 40 dans le cas des données au niveau des incidents lorsqu'il s'agit de sous-populations. Par exemple, alors qu'elle est conçue pour produire des estimations pouvant donner des taux de victimisation et des facteurs de risque globaux de la victimisation personnelle, l'ESG tente également de déterminer des détails précis sur chacun des incidents de victimisation. Ces détails comprennent : l'emplacement de l'incident, la présence d'une arme et les blessures subies par la victime. Lorsque l'on étudie les populations des immigrants, des membres de minorités visibles et des Autochtones dans les cas d'incidents de victimisation généraux, il est impossible d'analyser bon nombre de ces détails étant donné la taille insuffisante de l'échantillon.

Mise à l'essai de la signification statistique

La comparaison des taux ou des proportions des sous-populations est un défi qui est lié à la question des CV parce que, à mesure que la taille de l'échantillon diminue, la taille moyenne de l'erreur de l'estimation a tendance à augmenter. Par conséquent, lorsque l'on compare les écarts entre de petits groupes, il y a plus de chance que ces écarts découlent de la variabilité d'échantillonnage. Comme pour toute estimation obtenue à partir d'une enquête par sondage, il faut faire des essais de signification statistique pour vérifier que les écarts signalés entre les estimations sont réels et non le résultat d'une erreur d'échantillonnage. Ce concept est bien illustré dans la figure donnant un exemple des écarts qui ne sont pas statistiquement significatifs (voir les figures 2.1 et 2.2).

Figure 2.1

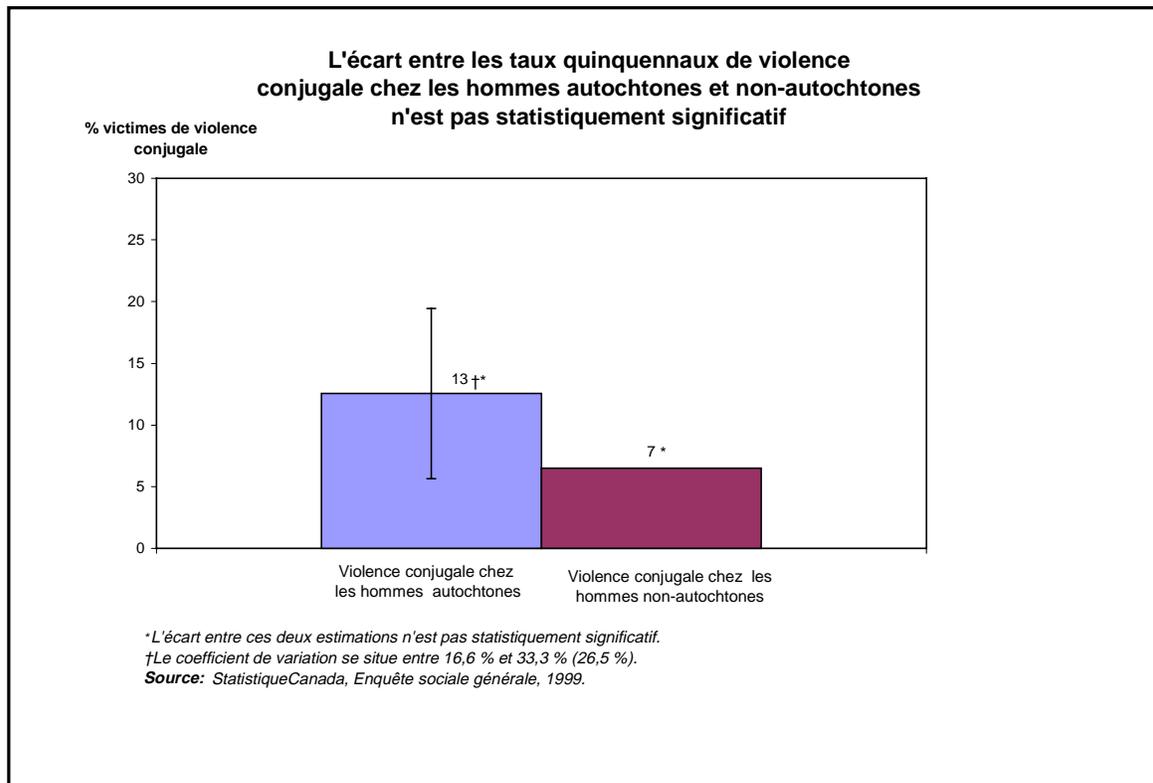
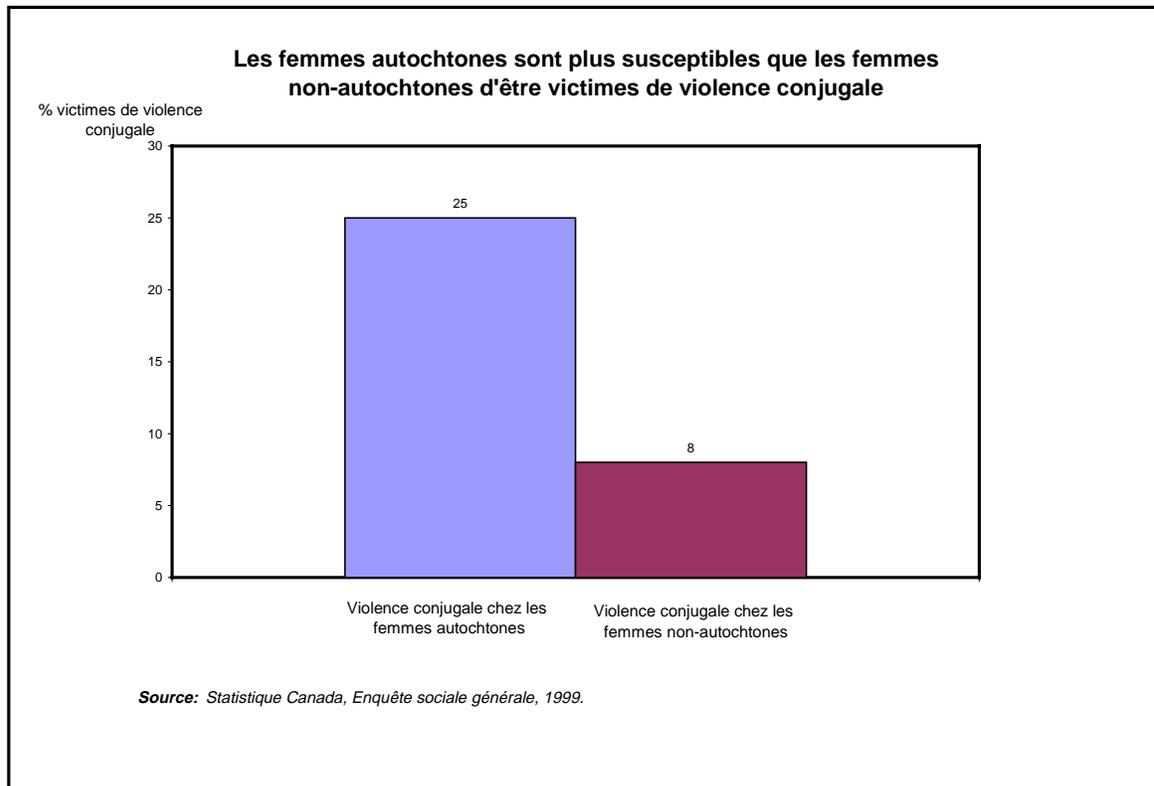


Figure 2.2

Les figures 2.1 et 2.2 illustrent les taux de violence conjugale à l'endroit d'Autochtones et de non-Autochtones, chez les hommes et les femmes. Même s'il semble que les Autochtones de sexe masculin sont plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que leurs homologues non-Autochtones (13 % par rapport à 7 %), après des essais de signification statistique, cet écart s'est avéré ne pas être important. Ainsi, dans l'analyse, aucun écart ne devrait être signalé. En revanche, l'écart entre les femmes autochtones et non-autochtones s'est avéré être statistiquement significatif. Par conséquent, il serait juste de dire que les femmes autochtones sont environ trois fois plus susceptibles que les femmes non-autochtones de signaler une agression par leur conjoint ou leur ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête.

Tableau 2.1Les coefficients de variation pour la victimisation des Autochtones, des immigrants et des minorités visibles 1999¹

Caractéristiques de la victime	Total des crimes contre la personne	C.V.	Vol de biens personnels	Crimes avec violence								
				Total des crimes avec violence	C.V.	Agression sexuelle	C.V.	Vol qualifié	C.V.	Voies de fait	C.V.	
<i>Nbre d'incidents (en milliers)</i>												
Total	4 522		1 831	2 691		502		228		1 961		
Statut d'immigrant												
Immigrants	626	5,3	326	8,0	300	8,6	45	22,8	F	230	9,5	
Non-immigrants	3 816	1,3	1 481	3,5	2 335	9,5	448	6,9	197	10,6	1 690	3,5
Ne sait pas/Non précisé	80	17	F		56	20,6	F		F		F	
Statut de minorité visible												
Minorité visible	483	6,5	246	9,5	237	9,5	39	24,1	F		160	12,4
Non-minorité visible	3 965	1,3	1 562	3,5	2 404	2,9	454	6,9	186	10,6	1 763	2,9
Ne sait pas/Non précisé	74	17,6	F		51	21,6	F		F		F	
Statut d'autochtone												
Autochtone	183	10,6	39	24,1	144	12,4	F		F		103	15,2
Non-autochtone	4 269	1,3	1 769	2,9	2 499	2,9	461	6,9	215	10,6	1 823	2,9
Ne sait pas/Non précisé	70	18,3	F		F		F		F		F	

*F trop peu fiable pour être publié**Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.**¹Sont inclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.***Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

CHAPITRE TROIS : COMPARAISONS ANALYTIQUES DE LA VICTIMISATION, DES PERCEPTIONS DE LA CRIMINALITÉ ET DU SYSTÈME DE JUSTICE ENTRE LES PETITS GROUPES

Comme nous l'avons présenté aux chapitres un et deux, l'examen des immigrants, des minorités visibles et des Autochtones au moyen d'une enquête générale sur les ménages pose plusieurs défis techniques et méthodologiques. Ce chapitre présente des analyses auprès de ces petits groupes en considérant ces défis. Plus précisément, le présent chapitre fait ressortir certaines des principales constatations de l'ESG en ce qui a trait aux perceptions de la criminalité et du système de justice ainsi qu'à l'expérience de la victimisation des immigrants, des membres de minorités visibles et des Autochtones¹³.

Résultats de l'analyse à deux variables¹⁴

Victimisation personnelle¹⁵

Les taux de victimisation personnelle (voir l'encadré 3) varient entre les trois sous-populations. Alors que le taux de victimisation personnelle global est de 157 incidents pour 1 000 personnes âgées de 15 ans ou plus, le taux dans la population des immigrants est de beaucoup inférieur, soit 110. Chez les minorités visibles, le taux est semblable à celui de la population canadienne¹⁶ (175) et, chez les Autochtones, il est presque deux fois plus élevé que la moyenne nationale (288).

Étant donné la petite taille de l'échantillon, l'analyse de chaque type de crime se limite principalement aux voies de fait et aux vols de biens personnels. Dans le cas des agressions sexuelles, le taux peut uniquement être diffusé pour les immigrants et, dans le cas des vols qualifiés, le taux ne peut être diffusé pour aucune des sous-populations. Conformément aux taux globaux de victimisation personnelle, les taux des personnes autochtones en ce qui touche les crimes de violence et les voies de fait sont plus de deux fois plus élevés que le taux national. Toutefois, dans le cas des vols de biens personnels, les taux des Autochtones sont relativement comparables à la moyenne nationale. Par contre, les taux totaux des crimes de violence, des voies de fait et des agressions sexuelles chez les immigrants représentent la moitié de la moyenne nationale, alors que le taux des vols de biens personnels est, une fois encore, comparable à la moyenne nationale. Enfin, dans le cas des minorités visibles, les taux ont tendance à suivre la courbe de la moyenne nationale, à l'exception des taux des vols de biens personnels, qui étaient légèrement plus élevés que la moyenne nationale (voir la figure 3.1).

¹³ Pour plus de renseignements sur l'analyse de la victimisation dans l'ESG, voir la série de profils réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique (2001), Mihorean et al. (2001), Tufts (2000), et Trainor et Mihorean (éd.) (2001).

¹⁴ À moins d'indications contraires, les écarts signalés entre les groupes dans ce rapport sont statistiquement significatifs.

¹⁵ La violence conjugale est considérée séparément en raison du contexte différent dans lequel elle survient. En plus, l'analyse de la violence conjugale porte sur des taux de victimisation basés sur les cinq années précédentes tandis que les taux globaux de victimisation sont basés sur une année précédente. Les lecteurs sont aussi priés de remarquer que les résultats de l'enquête décrivent les taux de victimisation commis à l'endroit d'Autochtones, d'immigrants et de membres de minorités visibles mais que l'identité des auteurs est inconnue. Aucune hypothèse quant à l'identité culturelle des auteurs ne doit être faite à partir de l'identité des victimes.

¹⁶ L'écart entre le taux canadien (157) et le taux pour les minorités visibles (175) n'est pas statistiquement significatif.

Encadré 3 : Analyse de la victimisation des Autochtones, des immigrants et des membres de minorités visibles

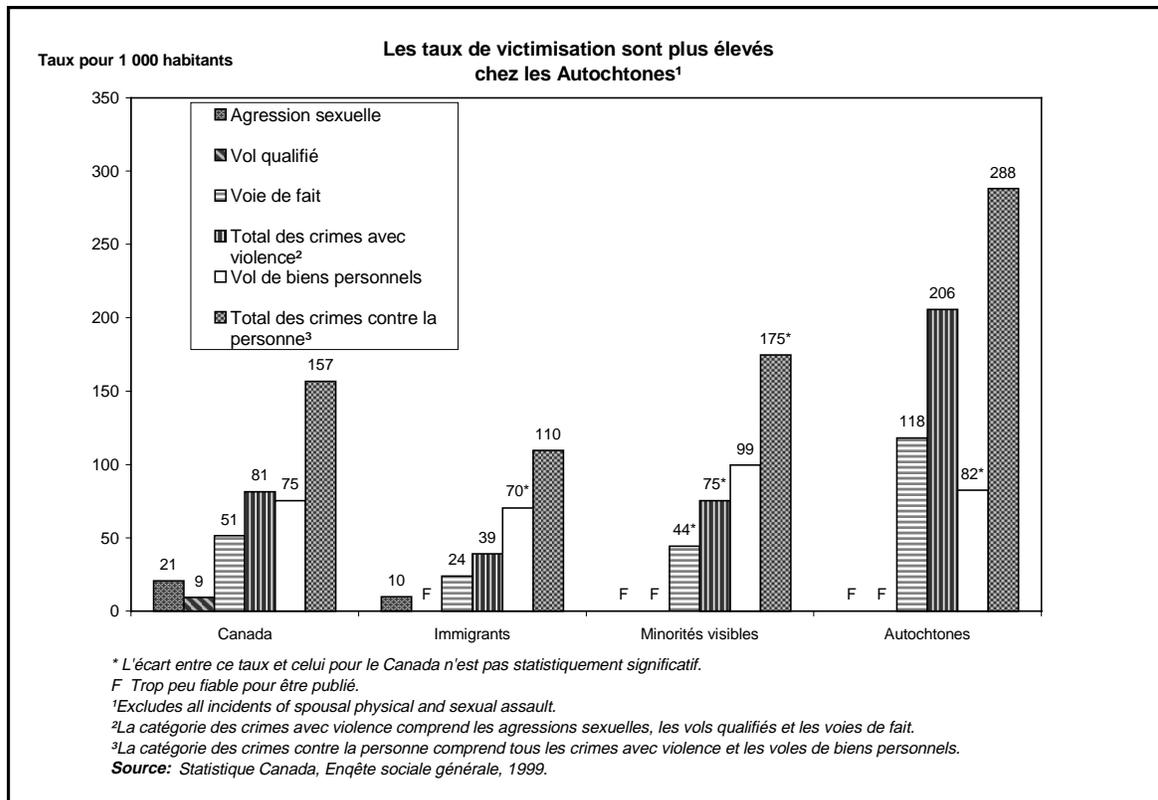
L'ESG de 1999 a permis de mesurer l'incidence de la victimisation durant les douze mois précédant l'enquête, pour huit types d'infractions selon les définitions de ces crimes données dans le *Code criminel*. Les agressions sexuelles, les vols qualifiés, les voies de fait et les vols de biens personnels sont tous considérés être des crimes contre la personne, alors que les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces, les vols de biens du ménage et le vandalisme sont considérés être des crimes contre les ménages.

Dans le cas des crimes contre la personne, on peut faire une analyse en examinant les caractéristiques personnelles du répondant qui est la victime. Par exemple, le sexe, l'âge, l'état matrimonial, de même que les antécédents culturels et le statut d'immigrant du répondant peuvent tous être examinés comme des facteurs de risque de victimisation personnelle.

Or, pour les crimes contre les ménages, les caractéristiques personnelles du répondant ne sont habituellement pas prises en compte puisque tous les membres du ménage sont considérés être des victimes de ces types de crimes et que ceux-ci ont, sans aucun doute, des caractéristiques personnelles différentes. Les facteurs de risque du ménage sont mieux utilisés dans l'analyse des taux de victimisation des ménages. Ces facteurs comprennent : l'emplacement de la résidence (milieu urbain ou rural), le revenu du ménage, la taille du ménage (le nombre de personnes vivant dans la maison), le type de logement et la propriété (si les victimes sont propriétaires ou locataires).

Pour analyser la victimisation de petits groupes comme les Autochtones, les immigrants et les minorités visibles, l'analyse doit se limiter aux quatre types d'infractions contre la personne pour les raisons susmentionnées, ce qui pose d'autres défis étant donné la petite portion de la population qui a été victimisée.

Figure 3.1



Violence conjugale

Tout comme pour leur expérience de la victimisation en général, les Autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les non-Autochtones, les membres de minorités visibles et les immigrants. Environ 20 % des Autochtones ayant déclaré avoir un conjoint ou un ex-conjoint avec qui ils ont eu des contacts au cours des cinq dernières années ont signalé une forme de violence conjugale. Cette proportion est bien plus élevée que celle des non-Autochtones (7 %), des immigrants (5 %) et des minorités visibles (5 %) (voir le tableau 3.1).

Alors que les variations entre les immigrants et les non-immigrants et entre les membres et les non-membres de minorités visibles ne sont pas aussi importantes que pour les Autochtones et les non-Autochtones, il existe certaines différences. Les immigrants et les membres de minorités visibles ont légèrement moins tendance que leurs homologues de signaler avoir été victimes de violence conjugale (5 % au lieu de 8 %) au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête.

Alors que les taux de violence conjugale pour les femmes immigrantes sont légèrement inférieures que ceux pour les non-immigrantes (6 % contre 9 %), il n'y a pas de différence pour les femmes minorités visibles et non-minorités visibles (7% contre 8 %)¹⁷. Par contre, les femmes autochtones sont environ trois fois plus susceptibles que les femmes non-autochtones de signaler de la violence conjugale survenue au cours des cinq dernières années (25 % contre 8 %) (voir la figure 3.2). En ce qui concerne la violence conjugale survenue par les hommes, les taux pour les hommes immigrants et les hommes minorités visibles sont légèrement inférieurs que ceux pour leurs homologues (4 % contre 7 % respectivement), alors que l'écart entre les hommes autochtones et les hommes non-autochtones n'était pas statistiquement significatif (voir la figure 3.3).

¹⁷ Cet écart n'est pas statistiquement significatif.

Figure 3.2

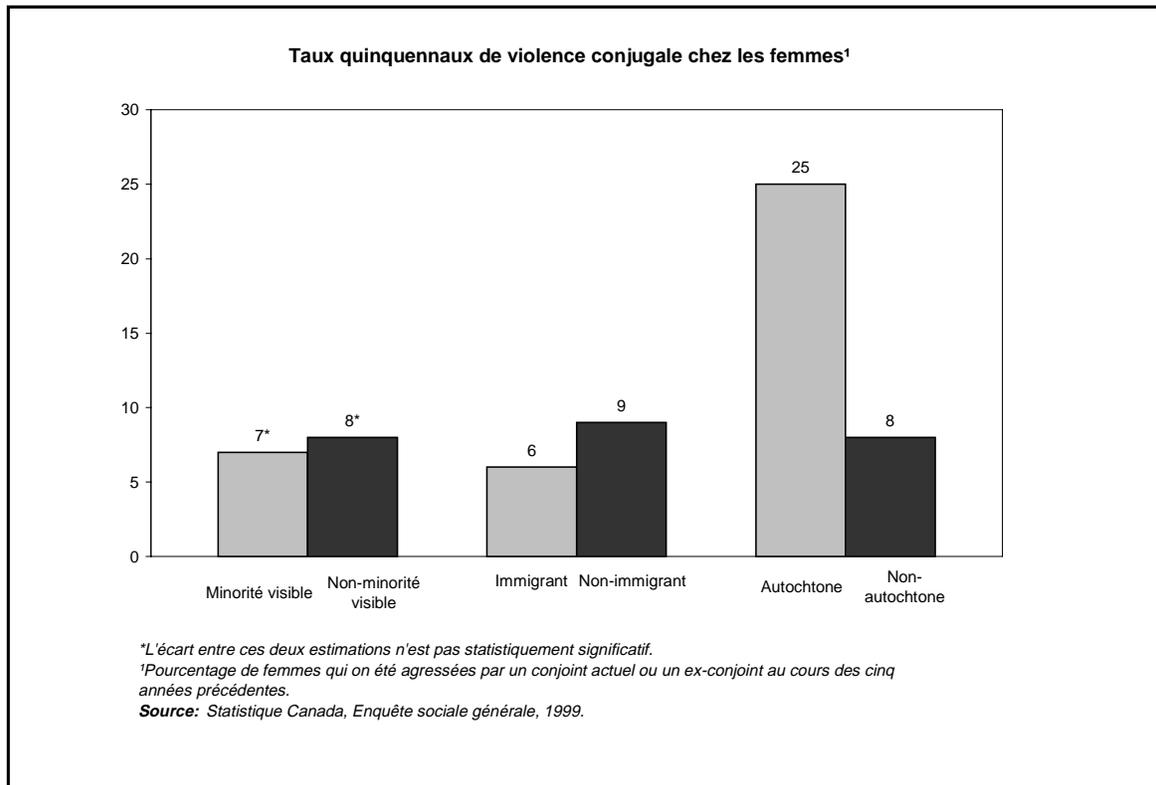
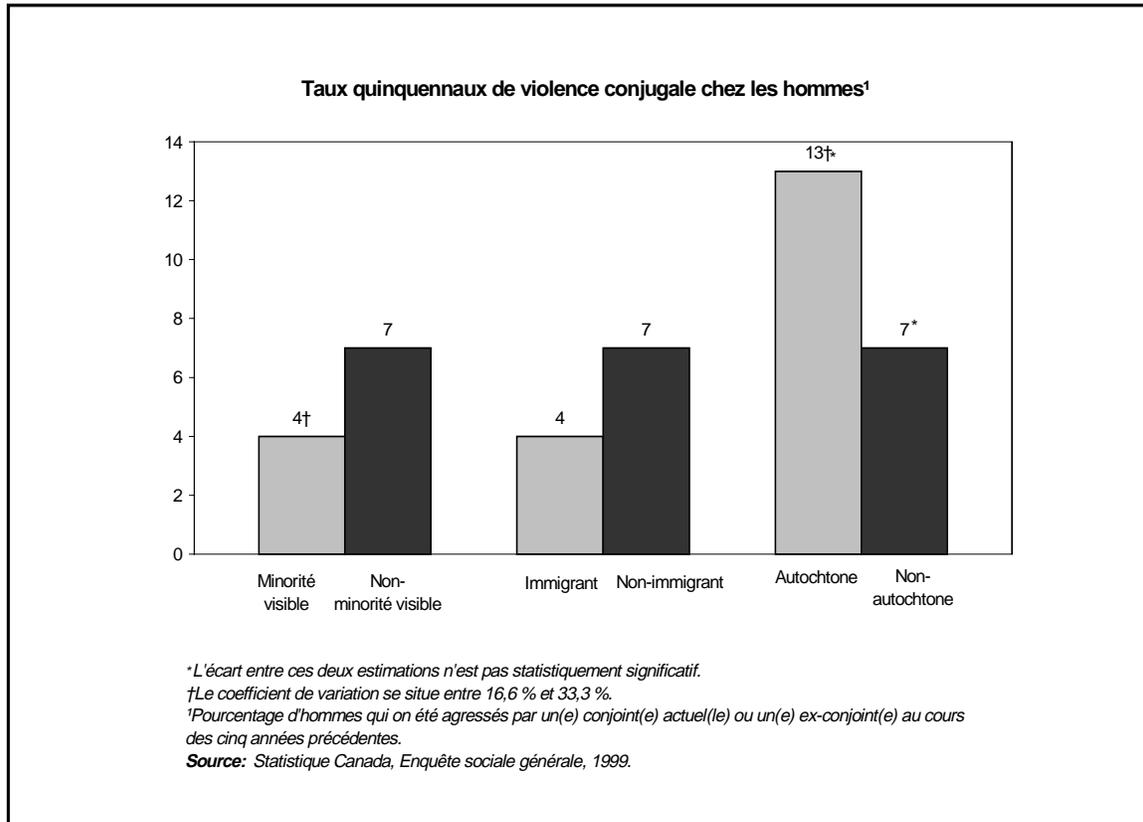


Figure 3.3

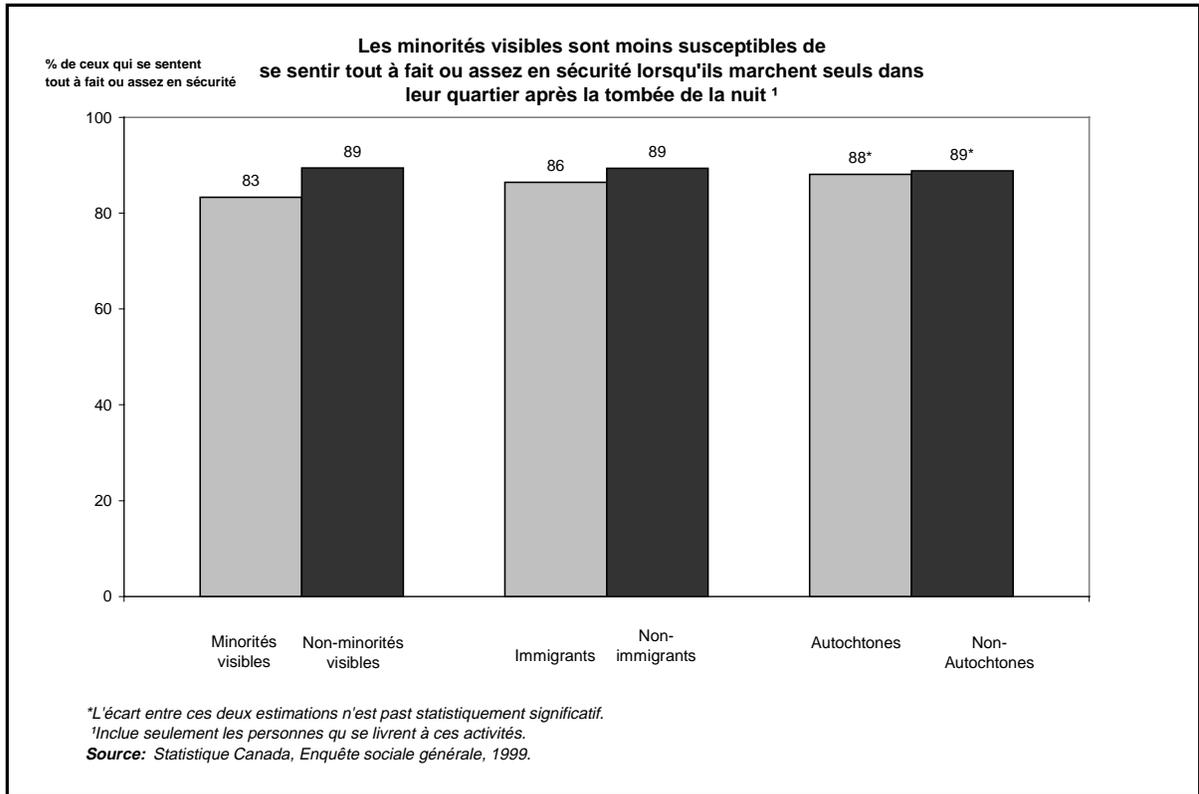


Crainte de la criminalité

Pour mesurer la crainte dans les enquêtes sur la victimisation, en général, on demande aux répondants s'ils se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit. Certains écarts des niveaux de crainte ressortent à l'examen des membres des minorités visibles et des immigrants. Le plus grand écart est entre les membres et les non-membres de minorités visibles, c'est-à-dire que 83 % des membres des minorités visibles disent se sentir tout à fait en sécurité ou assez en sécurité lorsqu'ils marchent seuls, comparativement à 89 % des non-membres des minorités visibles (voir la figure 3.4). Dans le cas des immigrants et des non-immigrants, l'écart n'est pas aussi grand (86 % au lieu de 89 %). Aucun écart n'a été constaté entre les Autochtones et les non-Autochtones (88 % et 89 %¹⁸).

¹⁸ Cet écart n'est pas statistiquement significatif.

Figure 3.4



Perceptions du système de justice

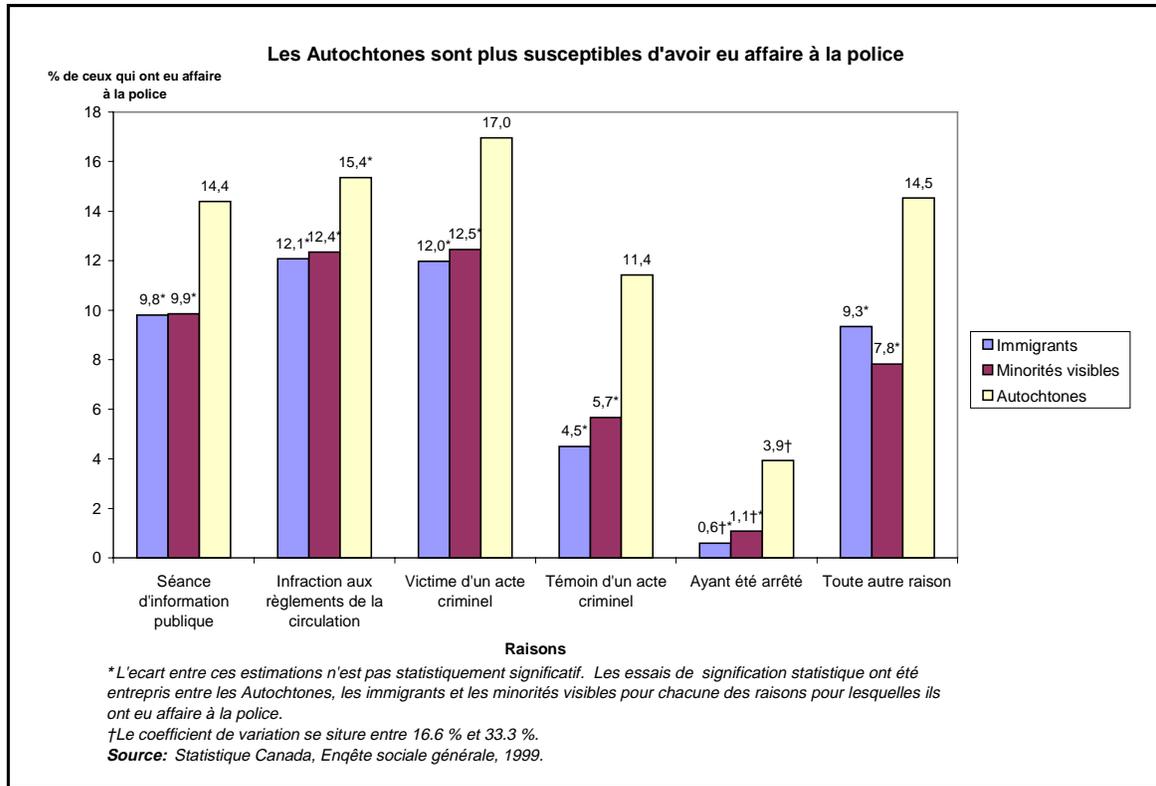
Pour évaluer les perceptions et attitudes des répondants envers le système de justice, on leur a demandé s'ils croyaient que les services policiers, les tribunaux, le système carcéral et le régime de libération conditionnelle faisaient un travail bon, passable ou mauvais à de nombreux égards. Les plus grands écarts sont ceux sur les perceptions envers les services policiers, les trois sous-groupes étant moins susceptibles que leurs homologues de dire que la police fait un bon travail (voir les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3). Les plus grands écarts sont constatés entre les membres et les non-membres de minorités visibles.

Même si une majorité des répondants de tous les groupes a déclaré que la police faisait un bon travail, lorsque l'on examine la probabilité que ces populations répondent que les services policiers font un mauvais travail, on remarque des écarts uniquement entre les Autochtones et les non-Autochtones, les Autochtones ayant plus tendance que les non-Autochtones à dire que la police fait un mauvais travail.

Une autre façon d'évaluer les perceptions du système de justice consiste à examiner les réponses « Ne sait pas » à ces questions. Alors que les Autochtones sont soit légèrement moins susceptibles ou aussi susceptibles que les non-Autochtones de répondre « Ne sait pas », les membres des minorités visibles et les immigrants ont, en moyenne, deux fois plus tendance que leurs homologues à donner cette réponse (voir les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3). Ces constatations peuvent s'expliquer, entre autres, par le fait que, selon l'ESG, les Autochtones sont plus susceptibles que les immigrants et les membres de minorités visibles à avoir eu affaire à la police (voir la figure 3.5). Nul doute qu'ils connaissent ainsi davantage le système de justice. Par contre, les immigrants et les membres de minorités visibles (qui constituent une portion importante des immigrants), peut-être parce qu'ils vivent au Canada depuis moins longtemps, n'ont peut-être pas

eu l'occasion d'acquérir des connaissances sur le système de justice. Par conséquent, il est peut-être plus difficile pour les immigrants et les minorités visibles de pouvoir répondre à ces questions.

Figure 3.5



Résultats de l'analyse multidimensionnelle

Même si l'analyse ci-dessus présente les profils des caractéristiques associées à la victimisation, à la crainte et aux perceptions, de simples analyses à une et à deux variables ne tiennent pas compte du fait qu'il peut y avoir des relations entre les divers facteurs identifiés. Par exemple, les Autochtones sont en moyenne plus jeunes que les non-Autochtones. Cette différence d'âge peut avoir une incidence sur les taux de victimisation, puisque les groupes d'âge les plus jeunes se sont avérés être ceux où la probabilité d'être victimisé est la plus grande. Autrement dit, cette interrelation pourrait atténuer l'influence de l'une des mesures indépendantes. Par conséquent, pour avoir une image plus globale, les mesures doivent être prises en compte ensemble.

Variables dépendantes

Les deux variables dépendantes utilisées pour ces modèles sont les suivantes :

- si une personne a été victime d'au moins un crime contre la personne au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête
- si une personne se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule dans son quartier après la tombée de la nuit¹⁹

¹⁹ Plusieurs variables de la crainte sont incluses dans l'ESG sur la victimisation. Aux fins de la présente analyse, la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit a été choisie comme variable dépendante.

Étant donné la nature dichotomique des variables, la régression logistique est une bonne façon d'examiner les effets propres à chacune de ces variables. Dans notre analyse, des modèles de régression logistique ont servi à isoler l'effet de facteurs choisis sur les variables dépendantes susmentionnées. Chacun des facteurs, ou des variables indépendantes, a été inséré dans un modèle de régression logistique pour déterminer ses effets uniques, alors que les effets des autres sont demeurés constants.

Cadre théorique de sélection des variables indépendantes

Les facteurs mentionnés dans le compte rendu de recherche comme étant des prédicteurs significatifs de la victimisation et de la crainte ont été exclus des modèles décrits ci-dessous.

Victimisation²⁰

Comme pour l'examen des facteurs liés à la crainte, plusieurs facteurs sont mentionnés dans les documents parce qu'ils influent sur le risque de victimisation d'une personne. Les habitudes d'une personne, telles qu'indiquées par son style de vie, sa proximité et son exposition au crime, sont des mesures courantes pour évaluer son risque de victimisation (Cohen et Felson, 1979; Meithe et Meier, 1990).

Les facteurs liés au *style de vie* représentent des comportements et des habitudes qui peuvent exposer une personne au risque d'être victimisée. Des chercheurs ont utilisé des caractéristiques tel que le sexe, l'âge, le revenu, l'état matrimonial et l'activité principale comme facteurs du style de vie (Cohen et Felson, 1979; Miethe, Stafford et Long, 1987; Sacco, Johnson et Arnold, 1993; Kennedy et Forde, 1990; Collins et Cox, 1987). Des personnes telles que les jeunes, les étudiants célibataires, celles dont le style de vie suppose généralement moins de responsabilités familiales et plus de temps pour les activités à l'extérieur du foyer, ont un plus grand risque de victimisation que les personnes plus âgées, mariées et ayant un emploi ou demeurant à la maison. Les indicateurs du *style de vie* choisis à partir des données de l'ESG comprennent le sexe, l'âge, le revenu, l'activité principale et l'état matrimonial.

La *proximité* du crime évalue dans quelle mesure une personne est proche des délinquants éventuels. Par exemple, une personne vivant dans une collectivité ayant un taux de criminalité élevé a plus de risque d'être victimisée qu'une personne vivant dans une collectivité à faible taux de criminalité. Les mesures courantes de la *proximité* du crime comprennent le lieu de résidence, les caractéristiques socio-économiques du quartier et la sécurité perçue du voisinage immédiat. Quatre mesures de la *proximité* font partie de notre analyse : la résidence en milieu urbain ou rural; la perception que la criminalité dans son quartier a augmenté, diminué ou est demeurée au même niveau au cours des cinq dernières années; la perception de la sécurité du quartier du répondant lorsqu'il marche seul après la tombée de la nuit; et les inquiétudes lorsque le répondant utilise seul les transports en commun après la tombée de la nuit. Comme l'ESG ne comprend aucune mesure qui permet de déterminer les caractéristiques socio-économiques du quartier, ces variables ne sont pas incluses dans le modèle.

L'*exposition* au crime s'entend de la vulnérabilité d'une personne dans des situations ou des endroits particulièrement dangereux. Les trois variables ayant trait à l'exposition au crime incluses dans le modèle comprennent : le nombre d'activités pratiquées en soirée par le répondant, la fréquence des promenades qu'il fait seul dans son quartier après la tombée de la nuit et la fréquence de l'utilisation des transports en commun seul après la tombée de la nuit.

²⁰ Pour plus de renseignements, voir Mihorean, K., Besserer, S., Hendrick, D., Brzozowski, J., Trainor, C., Ogg, S. Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999.

Crainte de la criminalité

Divers facteurs ont été identifiés lors de recherches comme étant liés à la crainte de la criminalité chez une personne. Le premier ensemble de facteurs est lié aux mesures de la *vulnérabilité physique ou sociale* et comprend l'âge, le sexe, le revenu et le niveau de scolarité (Sacco, 1995; Fattah et Sacco, 1989; Skogan et Maxfield, 1981). Le deuxième ensemble de facteurs est lié à la *menace de la criminalité*, notamment la perception de la criminalité par une personne et le fait qu'elle ait été ou non-victime d'un crime (Skogan et Maxfield, 1981)²¹. Enfin, les facteurs liés à la perception d'une personne au sujet de la *performance des divers secteurs du système de justice pénale* sont associés à des sentiments de sécurité (Box, Hale et Andrews, 1988; Baker et al., 1983; Baumer, 1985).

Les variables correspondant aux divers cadres théoriques susmentionnés ont été sélectionnées parmi les données de l'ESG. Comme pour d'autres études, le sexe, l'âge, le revenu et le niveau de scolarité font partie des mesures de la *vulnérabilité physique et sociale*. Quatre mesures servent à évaluer l'incidence de la relation entre la perception de la criminalité ou la *menace de la criminalité* et la crainte : la victimisation au cours des 12 derniers mois; la résidence en milieu urbain ou rural; si le répondant croit que la criminalité dans son quartier a augmenté, a diminué ou qu'elle n'a pas changé; et si le répondant croit que la criminalité dans son quartier est plus élevée, moins élevée ou à peu près la même que celle dans d'autres régions du Canada. Enfin, deux échelles distinctes ont été créées pour déterminer si l'attitude d'une personne envers les services policiers et les tribunaux a un lien avec sa crainte de la criminalité.

Méthodes

Avant d'entreprendre l'ajustement des modèles logistiques, plusieurs des variables indépendantes ont été regroupées en un nombre de catégories moins grand afin de réduire les chances que le processus de modélisation ne donne des cellules vides. Comme la présente analyse a trait à de petites sous-populations dans l'échantillon de l'enquête, il a fallu regrouper davantage les variables à cause de la collinéarité (voir l'encadré 4) existant entre certaines variables²². Par ailleurs, une catégorie de référence a été choisie pour chacune des variables indépendantes et les réponses « Ne sait pas » ou « Refus » ont été exclues des modèles.

Encadré 4 : Multicollinéarité

Il y a multicollinéarité lorsqu'il y a un lien entre des variables indépendantes. Quant un modèle est ajusté, il est souhaitable que les variables indépendantes soient reliées à la variable dépendante mais que les variables indépendantes ne soient pas interreliées. Lorsqu'il y a une corrélation élevée entre les variables indépendantes, on parle de multicollinéarité. À titre d'exemple, il peut y avoir un chevauchement important dans l'information apparaissant sous la variable « sentiment de sécurité lorsque le répondant marche seul dans son quartier après la tombée de la nuit » et « inquiétude quand il utilise les transports en commun seul en soirée ». Ces variables peuvent être fortement interreliées puisqu'elles peuvent être toutes deux une mesure globale du niveau de crainte et d'appréhension ressenti par la personne.

La stratégie adoptée pour utiliser la modélisation logistique afin d'examiner les effets des variables indépendantes sur la victimisation et la crainte de marcher seul dans son quartier après la tombée de la nuit comportait plusieurs étapes. Premièrement, les rapports de probabilité (voir l'encadré 5) de la victimisation et de la crainte de marcher seul ont été calculés individuellement pour chacune des variables indépendantes. Lorsque les rapports de probabilité sont calculés

²¹ En général, les variables indépendantes sont choisies parce qu'elles sont indépendantes des autres variables. Toutefois, certaines variables indépendantes du modèle peuvent être fonction de la variable dépendante. Par exemple, si une personne a subi de la victimisation personnelle, elle peut ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elle marche seule après la tombée de la nuit et elle peut aussi avoir l'impression que le niveau de la criminalité dans son quartier a augmenté au cours des cinq dernières années.

²² La question des petites sous-populations peut être un chevauchement du problème de la multicollinéarité mais il ne s'agit pas toujours du même problème.

individuellement, on les appelle des « rapports de probabilité inconditionnels ». Les rapports de probabilité inconditionnels mesurent la probabilité de la victimisation ou de la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit, en examinant séparément l'effet de chaque variable précise (par rapport à la catégorie de référence). Ce processus sert de base à la comparaison de l'effet de chaque mesure dans les modèles plus complexes.

Deuxièmement, un modèle contenant seulement les variables des petites populations (Autochtones, immigrants et minorités visibles) a été ajusté de façon à pouvoir déterminer une mesure de base pour chacune de ces variables, en maintenant les autres constantes. Par ailleurs, cette mesure de base peut être utilisée pour déterminer comment l'inclusion d'autres variables dans le modèle risque d'atténuer l'effet des variables de ces sous-populations sur la victimisation et la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit.

À la troisième étape, on a ajouté, séparément, au modèle sur la victimisation contenant les sous-populations, les mesures du style de vie, les indicateurs de la proximité et les variables de l'exposition. Dans le modèle sur la crainte de marcher seul contenant les trois sous-populations, une approche semblable a été adoptée par l'ajout, d'abord, des mesures de la vulnérabilité, ensuite, des indicateurs de la menace de la criminalité et, enfin, des perceptions du système de justice. Cette approche a été adoptée pour déterminer si, lorsque les sous-populations sont maintenues constantes, au moins l'une des variables de chaque groupe a un effet important sur la probabilité de la victimisation ou de la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit, ou si les variables atténuent l'effet de l'une des trois sous-populations.

À la quatrième étape, on a inclus, dans un seul modèle pour la victimisation et la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit, les variables identifiées à la troisième étape comme ayant un impact significatif sur la probabilité de l'une ou l'autre des deux variables dépendantes.

Encadré 5 : Rapport de probabilité

Un rapport de probabilité, statistique obtenu au moyen d'une régression logistique, peut servir à évaluer si, toutes choses étant égales par ailleurs, les personnes possédant certaines caractéristiques particulières sont plus ou moins susceptibles d'être victimisées ou d'avoir peur que les personnes d'un autre groupe désigné, appelé la catégorie de référence.

Si l'on prend l'exemple de la victimisation, le rapport de probabilité est interprété comme suit :

RAPPORT DE PROBABILITÉ	INTERPRÉTATION
PRÈS DE 1,0	La probabilité d'un sous-groupe d'être victimisé n'est <i>ni supérieure ni inférieure</i> à celle de la catégorie de référence.
SUPÉRIEUR À 1,0	La probabilité d'un sous-groupe d'être victimisé est <i>supérieure</i> à celle de la catégorie de référence.
MOINS DE 1,0	La probabilité d'un sous-groupe d'être victimisé est <i>inférieure</i> à celle de la catégorie de référence.

Constatations

Victimisation

Rapports de probabilité inconditionnelle

La probabilité estimative de la victimisation pour différentes catégories de chacune des variables indépendantes ou explicatives figure dans la première colonne du tableau 3.4. Conformément à l'analyse à deux variables, la probabilité que des Autochtones soient victimes d'un crime contre la personne est deux fois plus élevée, alors que les immigrants sont moins susceptibles que les non-immigrants de subir ces types de crimes. Le fait d'être membre d'une minorité visible n'est pas un prédicteur de victimisation personnelle. Pour bon nombre des autres variables explicatives, les valeurs des rapports de probabilité inconditionnelle correspondent aux prédictions théoriques. Néanmoins, il y a quelques exceptions quant à l'âge. Même si l'on s'attend à ce que les rapports de probabilité diminuent à mesure que l'âge augmente, selon les résultats, les personnes âgées de 45 à 54 ans sont moins susceptibles d'être victimes d'un crime contre la personne que celles de 55 ans et plus. Par ailleurs, la probabilité d'être victimisée pour les personnes du groupe de 35 à 44 ans n'est pas différente de celle du groupe de référence (55 ans et plus).

Modèle des principaux effets de la victimisation personnelle

Le modèle un comporte uniquement les rapports de probabilité pour les trois petits groupes des Autochtones, des immigrants et des membres de minorités visibles. L'effet du maintien constant de deux des variables sur la relation de la troisième variable avec la victimisation personnelle indique que, comparativement aux rapports de probabilité inconditionnelle, la probabilité de la victimisation chez les Autochtones demeure relativement identique, ce qui confirme que les variables des minorités visibles et des immigrants ont un effet négligeable sur la variable des Autochtones. Néanmoins, lorsque les effets d'être membre d'une minorité victime sont éliminés de la population des immigrants, le risque de victimisation diminue légèrement. En même temps, quand les effets d'être immigrant sont exclus du groupe des minorités visibles, le risque de victimisation devient important et la probabilité de la victimisation est 54 % plus élevée que celle des non-membres de minorités visibles.

Quand, dans les modèles deux, trois et quatre, les variables du style de vie, de la proximité et de l'exposition sont incluses avec les variables des petits groupes, les variables des immigrants et des membres de minorités visibles deviennent négligeables. Cependant, la probabilité d'être victimisé chez les Autochtones est près de deux fois plus élevée que celles des non-Autochtones. Dans le modèle deux, parmi les variables du style de vie, le sexe et le revenu continuent de n'avoir aucun effet sur la probabilité de la victimisation comparativement aux rapports de probabilité inconditionnelle, alors que le fait de vivre dans une région urbaine, d'être au chômage et d'être célibataire, divorcé ou séparé augmentent la probabilité de la victimisation. Par ailleurs, toutes les catégories d'âge sont des prédicteurs importants de la victimisation personnelle, le risque diminuant avec l'âge. Même si le fait d'avoir un emploi est un prédicteur important de la victimisation, le fait d'être étudiant n'a plus d'incidence sur la probabilité de la victimisation.

Lorsque, dans le modèle trois, les indicateurs de la proximité sont ajoutés au modèle avec les trois populations et les indicateurs du style de vie, toutes les variables qui étaient importantes dans le modèle deux le restent et le sexe devient lui aussi important. La probabilité que des hommes soient victimisés est plus élevée que celle des femmes. De plus, comme c'est le cas pour les rapports de probabilité inconditionnelle, chacune des variables de la proximité est significative. La probabilité de la victimisation est plus élevée chez les personnes qui sont inquiètes lorsqu'elles utilisent les transports en commun après la tombée de la nuit que chez celles qui ne s'inquiètent pas et chez celles qui pensent que la criminalité dans leur quartier a augmenté comparativement à celles qui pensent qu'elle a diminué au cours des cinq dernières années. Il n'est pas surprenant de constater que la probabilité de la victimisation est inférieure chez les personnes qui se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier après la tombée de la nuit à celles qui ne se sentent pas en sécurité.

Dans le modèle quatre, lorsque les indicateurs de l'exposition sont ajoutés au modèle, le sexe devient sans importance, comme c'était le cas dans le modèle deux et dans les rapports de probabilité inconditionnelle. Les autres variables qui étaient significatives dans le modèle trois continuent d'avoir un effet sur la victimisation, sauf pour le fait de travailler, qui devient négligeable. Conformément aux rapports de probabilité inconditionnelle, deux des indicateurs de l'exposition, soit faire au moins dix activités en soirée par mois et marcher seul la nuit au moins une fois par semaine, sont des prédicteurs importants de la victimisation, mais le rapport de probabilité de la pratique d'au moins dix activités en soirée diminue. Enfin, l'utilisation des transports en commun seul après la tombée de la nuit n'a plus d'incidence sur la victimisation lorsque les trois sous-populations et toutes les autres variables indépendantes sont maintenues constantes.

Modèle cinq : victimisation avec interaction

Comme l'analyse à deux variables a démontré qu'il y a un chevauchement solide entre les immigrants et les membres de minorités visibles, l'interaction bidirectionnelle entre les variables des immigrants et des minorités visibles a été ajoutée au modèle cinq. Selon les résultats, même si les variables des minorités visibles et des immigrants n'ont pas d'incidence en soi, il y a un effet d'interaction considérable entre elles. Cette constatation donne à penser que la probabilité de la victimisation des personnes immigrantes est différente de celles qui sont et qui ne sont pas des membres de minorités visibles. Celles qui sont à la fois immigrantes et membres d'une minorité visible sont moins susceptibles d'être victimes d'un crime contre la personne que celles qui ne le sont pas. Le fait d'ajouter l'interaction à ce modèle a une incidence négligeable sur les autres variables du modèle.

Le dernier modèle (modèle six) portant sur les principaux effets de toutes les variables jugées importantes dans le modèle cinq, est présenté à la dernière colonne du tableau 3.4. Plusieurs observations peuvent être faites à partir de ces résultats. Premièrement, les variables du *style de vie* ont un effet atténuant sur les variables des immigrants et des minorités visibles, ce qui les rend négligeables. Deuxièmement, étant donné les catégories de revenu utilisées dans le modèle, aucune n'est un prédicteur significatif de la victimisation personnelle lorsque les autres variables sont maintenues constantes. Les autres variables qui se sont avérées ne pas être importantes sont le sexe, le fait d'avoir un emploi, d'être un étudiant et l'utilisation des transports en commun seul après la tombée de la nuit. Par ailleurs, chacune de ces mesures a été exclue du dernier modèle. Lorsque tous les facteurs demeurent constants, les variables qui augmentent la probabilité de la victimisation sont le fait d'être jeune, d'être Autochtone, de vivre dans un quartier où le répondant pense que la criminalité a augmenté, le fait d'avoir au moins dix activités en soirée par mois à l'extérieur de la maison, le fait d'être chômeur et d'être célibataire, divorcé ou séparé. Les autres facteurs qui font augmenter la probabilité de la victimisation personnelle comprennent le fait que le répondant s'inquiète lorsqu'il utilise les transports en commun seul après la tombée de la nuit, la résidence dans une région urbaine et le fait de marcher souvent seul après la tombée de la nuit. Le fait de se sentir en sécurité lorsque le répondant marche seul dans son quartier après la tombée de la nuit et le fait d'être à la fois immigrant et membre d'une minorité visible sont liés à un risque réduit de victimisation personnelle.

Crainte de la criminalité

Rapports de probabilité inconditionnelle

La probabilité relative estimative de la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit pour chacune des variables explicatives figure dans la première colonne du tableau 3.5. Les rapports de probabilité inconditionnelle pour chacune des mesures des trois sous-populations et la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit ne sont pas importants, ce qui donne à penser qu'il

n'existe pas de lien. Pour bon nombre des autres variables explicatives, les résultats vont dans le sens attendu, qui est expliqué dans le cadre théorique.

Modèle des principaux effets sur la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit

Les rapports de probabilité pour modèle un contenant uniquement les variables des trois petites populations des Autochtones, des immigrants et des membres de minorités visibles du modèle un sont présentés au tableau 3.5. L'effet du maintien constant de deux des variables sur le lien de la troisième variable avec la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit demeure sans importance pour chacune de ces trois mesures.

Lorsque, dans le modèle deux, les indicateurs de la *vulnérabilité* sont ajoutés au modèle avec les variables des petites populations, les variables des Autochtones et des immigrants demeurent des prédicteurs de crainte négligeables. Néanmoins, le fait d'être membre d'une minorité visible devient un prédicteur important de la crainte, les membres des minorités visibles étant plus susceptibles que les non-membres de minorités visibles d'avoir peur de marcher seul après la tombée de la nuit. Tous les facteurs de la *vulnérabilité* sont également des prédicteurs importants de la crainte lorsque toutes les autres variables sont maintenues constant.

Lorsque les indicateurs de la *menace de la criminalité* sont ajoutés au modèle trois, le fait d'être membre d'une minorité visible n'est plus un prédicteur important de la crainte. La signification statistique *des indicateurs de la vulnérabilité* correspond au modèle deux, à l'exception de l'interaction de la variable sexe avec l'âge, qui n'est plus un prédicteur de la crainte.

Lorsque les indicateurs de la *perception du système de justice* sont ajoutés au modèle quatre, l'importance des facteurs de la *vulnérabilité* et de la *menace de la criminalité* correspond aux modèles deux et trois, à l'exception de la victimisation personnelle, qui n'est plus un prédicteur important de la crainte. Parmi les indicateurs des *perceptions*, la perception que les services policiers et les tribunaux font un bon travail diminue la probabilité d'avoir peur de marcher seul après la tombée de la nuit.

Le dernier modèle comprenant les principaux effets des variables jugées importantes dans le modèle quatre est présenté à la dernière colonne du tableau 3.5. La principale observation à faire à partir de ce modèle est que, lorsque tous les facteurs sont maintenus constants, le fait d'être Autochtone ou immigrant ou d'appartenir à un groupe d'une minorité visible n'est pas un prédicteur important de la peur de marcher seul après la tombée de la nuit. D'autres observations peuvent être faites à partir de ces rapports de probabilité, notamment que le fait d'être une femme, de vivre dans un quartier où le répondant s'inquiète lorsqu'il utilise les transports en commun seul après la tombée de la nuit, le fait de penser que la criminalité a augmenté et que le niveau de la criminalité est plus élevé dans son quartier que dans d'autres et le fait de vivre dans une région urbaine sont tous des prédicteurs de la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit. Par ailleurs, le dernier modèle démontre que ceux qui sont jeunes, qui ont un niveau de scolarité élevé et qui voient les services policiers et les tribunaux d'un bon œil sont moins susceptibles d'avoir peur de marcher seul dans leur quartier après la tombée de la nuit quand tous les autres facteurs sont maintenus constants. Enfin, il semble que la crainte augmente à mesure que le revenu diminue.

Sommaire

Pour la première fois, on a pu évaluer l'incidence du fait d'être Autochtone, immigrant ou d'appartenir à un groupe d'une minorité visible à l'aide de modèles théoriques identifiant les facteurs importants qui contribuent au risque de la victimisation personnelle ou de la crainte. Les résultats de l'analyse de régression logistique pour la victimisation donnent à penser que le fait d'être Autochtone est un prédicteur de victimisation personnelle. Par ailleurs, la vigueur de ce facteur de risque n'est pas influencée par d'autres facteurs de risque, comme l'âge, le sexe, le

revenu, d'autres caractéristiques du style de vie, la proximité et l'exposition au crime. Selon les résultats, la probabilité d'être victimisé est deux fois plus élevée chez les Autochtones que chez les non-Autochtones.

Même si l'on constate que le fait d'être immigrant ou membre d'une minorité visible n'a pas d'incidence sur la probabilité d'être victime d'un crime contre la personne, il y a un effet d'interaction entre le fait d'être immigrant et membre d'une minorité visible. La probabilité d'être victime d'un crime contre la personne est moins grande pour une personne qui est à la fois immigrante et membre d'une minorité visible. Autrement dit, une personne étant à la fois immigrante et membre d'une minorité visible est moins susceptible d'être victimisée.

Pour ce qui est de la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit, malgré le risque accru de victimisation personnelle chez les Autochtones, selon les résultats de la régression logistique, le fait d'être Autochtone n'a pas d'incidence sur le fait qu'une personne ait peur ou non de marcher seule dans son quartier après la tombée de la nuit. De même, malgré la probabilité réduite de la victimisation chez les immigrants et les membres de minorités visibles, lorsque tous les facteurs demeurent constants, il n'y a pas de lien entre le fait d'être immigrant ou membre d'une minorité visible et la crainte de marcher seul après la tombée de la nuit.

Malgré les considérations et les défis méthodologiques qui se présentent pendant l'examen des immigrants, des minorités visibles et des Autochtones au moyen d'une enquête générale sur les ménages, l'Enquête sociale générale de 1999 a produit des estimations importantes qui, pour la première fois, révèlent comment les taux de victimisation, la crainte de la criminalité et l'attitude envers le système de justice varient d'une population à l'autre. Ces constatations seront utiles aux analystes des politiques et des programmes, aux chercheurs et aux universitaires, non seulement pour tâcher de comprendre l'expérience propre à ces populations, mais aussi pour évaluer la manière dont elles peuvent être touchées par les initiatives gouvernementales et communautaires proposées.

Tableau 3.1

Perceptions du système de justice pour la population Autochtone et non-autochtone de 15 ans et plus, 1999

	% de la population autochtone âgée de 15 ans et plus					% de la population non-autochtone âgée de 15 ans et plus				
	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas/ non-précisé	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas/ non-précisé
À votre avis, le travail de votre police locale est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
d'être accessible?	100	58	25	8 [†]	8 [†]	100	67	17	4	12
d'assurer la sécurité des citoyens?	100	55	31	9 [†]	4 [†]	100	63	26	5	6
de faire respecter la loi?	100	48	36	13	4 [†]	100	61	30	5	5
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	100	46	31	14	9 [†]	100	55	26	9	10
de répondre rapidement aux appels?	100	43	26	17	14	100	50	21	7	22
Le travail des tribunaux criminels est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	100	37	40	13	10	100	41	35	11	13
de déterminer ou non la culpabilité de l'accusé?	100	21	42	25	12	100	21	43	20	16
d'aider la victime?	100	20	34	36	10	100	15	34	35	16
de rendre justice rapidement?	100	17	32	42	10	100	13	35	41	11
Le système carcéral est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit...										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	100	25	30	25	20	100	27	32	20	20
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	100	14	32	32	22	100	14	33	28	25
Le système de libération conditionnelle est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit de...										
mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	100	16	34	34	16	100	16	34	33	18
de surveiller les personnes en libération conditionnelle?	100	13	30	36	21	100	13	31	33	23

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

†Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3.2

Perceptions du système de justice pour les minorités visibles et les non-minorités visibles de 15 ans et plus, 1999

	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas/ non-précisé	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas/ non-précisé
	% de la population minorité visible âgée de 15 ans et plus					% de la population non-minorité visible âgée de 15 ans et plus				
À votre avis, le travail de votre police locale est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
d'être accessible?	100	54	21	6	19	100	68	17	4	11
d'assurer la sécurité des citoyens?	100	53	30	6	11	100	64	26	5	5
de faire respecter la loi?	100	54	30	6	10	100	62	30	5	4
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	100	42	30	12	16	100	56	25	9	9
de répondre rapidement aux appels?	100	41	21	7	31	100	50	21	8	21
Le travail des tribunaux criminels est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	100	34	32	9	26	100	42	36	11	11
de déterminer ou non la culpabilité de l'accusé?	100	22	34	16	28	100	21	44	20	14
d'aider la victime?	100	22	30	22	26	100	15	34	37	14
de rendre justice rapidement?	100	21	32	25	22	100	12	36	43	9
Le système carcéral est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit...										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	100	23	25	18	35	100	27	33	21	19
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	100	18	25	19	38	100	14	34	29	23
Le système de libération conditionnelle est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit de...										
mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	100	14	28	28	31	100	16	35	33	16
de surveiller les personnes en libération conditionnelle?	100	15	24	24	37	100	13	31	34	21

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3.3

Perceptions du système de justice pour les immigrants et les non-immigrants de 15 ans et plus, 1999

	% de la population immigrante âgée de 15 ans et plus					% de la population non-immigrante âgée de 15 ans et plus				
	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas/ non précisé	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas/ non précisé
À votre avis, le travail de votre police locale est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
d'être accessible?	100	61	16	4	18	100	68	18	4	10
d'assurer la sécurité des citoyens?	100	57	26	5	11	100	64	27	5	4
de faire respecter la loi?	100	59	26	6	9	100	61	31	5	3
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	100	47	26	10	17	100	57	26	9	8
de répondre rapidement aux appels?	100	45	17	7	30	100	50	22	8	20
Le travail des tribunaux criminels est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	100	37	28	10	24	100	42	37	11	10
de déterminer ou non la culpabilité de l'accusé?	100	19	34	19	28	100	22	46	20	13
d'aider la victime?	100	16	27	32	26	100	15	36	36	13
de rendre justice rapidement?	100	15	28	36	21	100	12	37	43	8
Le système carcéral est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit...										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	100	20	26	20	34	100	29	34	21	17
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	100	14	25	23	38	100	15	35	30	21
Le système de libération conditionnelle est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit de...										
mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	100	12	26	32	30	100	16	36	33	14
de surveiller les personnes en libération conditionnelle?	100	11	22	31	37	100	14	33	34	19

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3.4

Facteurs liés au risque de victimisation personnelle, analyse multidimensionnelle, 1999¹

Variable	Rapports de probabilité ²						
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6 ³	Modèle final - Toutes les variables ayant un impact significatif sur la probabilité de victimisation
Rapports de probabilité inconditionnels (calculés individuellement pour chacune des variables indépendantes)							
Petites populations							
Autochtone	2,12 ***	2,06 ***	1,93 ***	1,93 ***	1,87 ***	1,87 ***	1,85 ***
Non-autochtone (R)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Immigrante	0,77 ***	0,65 ***	0,91	0,90	0,90	0,98	
Non-immigrante (R)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
Minorité visible	1,11	1,54 ***	0,86	0,82	0,84	1,13	
Non-minorité visible (R)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
Immigrant * Minorité visible (interaction)						0,62 *	0,72 ***
Indicateurs de style de vie							
Sexe							
Homme	0,97		0,92	1,12 *	1,06	1,06	
Femme (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	
Age							
15 à 24 ans	3,15 ***		5,30 ***	5,34 ***	4,64 ***	4,66 ***	5,02 ***
25 à 34 ans	1,74 ***		3,99 ***	4,09 ***	3,67 ***	3,71 ***	3,94 ***
35 à 44 ans	0,93		2,62 ***	2,65 ***	2,43 ***	2,46 ***	2,62 ***
45 à 54 ans	0,61 ***		1,87 ***	1,87 ***	1,72 ***	1,74 ***	1,85 ***
55 ans et plus (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etat matrimonial							
Union de fait / marié / veuf (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Célibataire / divorcé / séparé	2,58 ***		1,53 ***	1,50 ***	1,46 ***	1,45 ***	1,49 ***
Revenu du ménage							
0 \$ à 14 999 \$	1,13		1,08	1,01	1,04	1,05	
15 000 \$ à 29 999 \$	0,92		1,04	1,00	1,01	1,02	
30 000 \$ à 59 999 \$	0,94		0,94	0,92	0,93	0,93	
60 000 \$ et plus (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	
Activité principale							
Occupe un emploi	1,10		1,25 **	1,26 **	1,16	1,17	
Sans emploi	1,87 ***		1,80 ***	1,74 **	1,64 **	1,65 **	1,50 **
Étudiant	2,78 ***		1,25	1,24	1,13	1,13	
Autre (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	
Résidence							
Urbaine	1,70 ***		1,54 ***	1,36 ***	1,34 ***	1,34 ***	1,36 ***
Rurale (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Proximité au crime							
Sentiments de sécurité en marchant seul dans le quartier la nuit							
En sécurité	0,65 ***			0,69 ***	0,64 ***	0,64 ***	0,65 ***
Pas en sécurité (R)	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00
Inquiétude en attendant/utilisant les transports en commun seul la nuit							
Inquiet	2,01 ***			1,48 ***	1,46 ***	1,45 ***	1,45 ***
Pas inquiet (R)	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00
Perception du changement dans le niveau de criminalité du quartier au cours des cinq dernières années							
A augmenté	1,67 ***			1,56 ***	1,56 ***	1,55 ***	1,55 ***
A diminué/demeuré le même (R)	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00
Exposition au crime							
Nombre d'activités en soirée par mois							
10 ou plus	2,65 ***				1,47 ***	1,47 ***	1,50 ***
Moins de 10 (R)	1,00				1,00	1,00	1,00
Fréquence des marches prises seul dans le quartier après la tombée de la nuit							
Au moins une fois par semaine	1,47 ***				1,23 ***	1,23 ***	1,28 ***
Moins d'une fois par semaine (R)	1,00				1,00	1,00	1,00
Fréquence de l'attente/utilisation des transports en commun seul la nuit							
Au moins une fois par semaine	2,10 ***				1,11	1,11	
Moins d'une fois par semaine (R)	1,00				1,00	1,00	

p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiquent qu'il existe une relation entre les variables alors qu'il n'existe en réalité aucune relation au sein de la population.

* ,01 < p <= ,05 ** ,001 < p <= ,01 *** p <= ,001

(R) indique la catégorie de référence (à moins d'avis contraire)

¹La relation de chaque facteur avec le risque de victimisation est examinée au moyen de la technique de régression logistique tout en neutralisant les effets possibles des autres facteurs de risque compris dans le modèle.

²Indique les probabilités d'être victimisés en comparaison avec la catégorie de référence, lorsque tous les autres facteurs du modèle sont tenus constants.

³Pour ce modèle, on a enlevé les variables qui n'ont pas été identifiées comme ayant un impact significatif sur la probabilité de victimisation. Par conséquent, la catégorie de référence pour l'activité principale a été regroupée et elle inclue toutes les activités sauf celle de sans emploi.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3.5
Facteurs liés à la crainte de marcher seul après la nuit tombée, analyse multidimensionnelle, 1999¹

Variable	Rapports de probabilité inconditionnels (calculés individuellement pour chacune des variable indépendantes)	Rapports de probabilité ²				
		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5 ³
		Trois petites populations	Trois petites populations + indicateurs de vulnérabilité	Trois petites populations + indicateurs de vulnérabilité + indicateurs de la menace de la criminalité	Trois petites populations + indicateurs de vulnérabilité + indicateurs de la menace de la criminalité + indicateurs de la perception du système de justice	Modèle final - Toutes les variables ayant un impact significatif sur la probabilité de la crainte
Petites populations						
Autochtone	1,09	1,10	0,94	0,91	0,84	
Non-autochtone (R)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
Immigrante	1,10	1,05	1,09	0,99	0,99	
Non-immigrante (R)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
Minorité visible	1,18	1,14	1,44 *	1,25	1,22	
Non-minorité visible (R)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
Vulnérabilité						
Sexe						
Homme	0,18 ***		0,11 ***	0,14 ***	0,18 ***	
Femme (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	
Age						
15 à 24 ans	0,86 *		0,23 ***	0,24 ***	0,46 ***	
25 à 34 ans	0,95		0,33 ***	0,37 ***	0,57 ***	
35 à 44 ans	0,83 **		0,40 ***	0,41 ***	0,54 ***	
45 à 54 ans	0,94		0,57 ***	0,55 ***	0,63 ***	
55 ans et plus (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	
Sex * Age (interaction)	1,24 ***		0,87 **	0,91	0,92	
Revenu du ménage						
0 \$ à 14 999 \$	1,92 ***		1,63 ***	1,41 **	1,43 **	
15 000 \$ à 29 999 \$	1,48 ***		1,39 **	1,33 **	1,31 **	
30 000 \$ à 59 999 \$	1,04		1,25 ***	1,23 **	1,23 **	
60 000 \$ et plus (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	
Scolarité						
Secondaire/ élémentaire / aucune	1,26 ***		1,17 *	1,29 ***	1,29 ***	
Etudes partielles à l' université / collège	0,95		1,07	1,04		
Diplôme ou certificat d'études post-secondaires (R)	1,00		1,00	1,00	1,00	
Menace de la criminalité						
Résidence						
Urbaine	1,74 ***			1,37 ***	1,41 ***	
Rurale (R)	1,00			1,00	1,00	
Victimisation personnelle						
Victimisé	1,43 ***			1,23 *	1,15	
Non-victimisé (R)	1,00			1,00	1,00	
Niveau de criminalité dans son quartier comparativement aux autres régions du Canada						
Plus élevé	3,38 ***			2,72 ***	2,52 ***	
Le même/moins élevé (R)	1,00			1,00	1,00	
Perception du changement dans le niveau de criminalité du quartier au cours des cinq dernières années						
A augmenté	2,53 ***			2,04 ***	1,90 ***	
A diminué/demeuré le même (R)	1,00			1,00	1,00	
Inquiétude en attendant/utilisant les transports en commun seul la nuit						
Inquiet	4,00 ***			2,87 ***	2,93 ***	
Pas inquiet (R)	1,00			1,00	1,00	
Attitudes envers le système de justice						
Perceptions du rendement de la police (bon)						
	0,92 ***			0,93 ***	0,92 ***	
Perceptions du rendement des tribunaux (bon)						
	0,90 ***			0,96 *	0,96 *	

p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiquent qu'il existe une relation entre les variables alors qu'il n'existe en réalité aucune relation au sein de la population.

* ,01<*p*<=,05 ** ,001<*p*<=,01 *** *p*<=,001

(R) indique la catégorie de référence (à moins d'avis contraire)

¹La relation de chaque facteur avec la crainte de marcher seul après la nuit tombée est examinée au moyen de la technique de régression logistique tout en neutralisant les effets possibles des autres facteurs de risque compris dans le modèle.

²Indique les probabilités de crainte de marcher seul après la nuit tombée, en comparaison avec la catégorie de référence, lorsque tous les autres facteurs du modèle sont tenus constants.

³Pour ce modèle, on a enlevé les variables qui n'ont pas été identifiées comme ayant un impact significatif sur la probabilité de crainte. Par conséquent, la catégorie de référence pour l'éducation est: études partielles à l'université / collège communautaire / diplôme ou certificat d'études post-secondaires.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

RÉFÉRENCES

BAKER, M, B. NIENSTEDT, R. EVERETT et R. MCCLEARY. 1983, « The impact of a crime wave: Perceptions, fear, and confidence in the police », *Law and Society Review*, vol. 17, p. 319 à 335.

BAUMER, T. 1985, « Testing a general model of fear of crime: Data from a national sample », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 22, p. 239 à 255.

BOX, S., C. HALE et G. ANDREWS. 1988, « Explaining fear of crime », *The British Journal of Criminology*, vol. 28, p. 340 à 356.

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. 2001, « Les Autochtones au Canada » *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. 2001, « Les immigrants au Canada » *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. 2001, « Les minorités visibles au Canada » *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

COHEN, Lawrence et Marcus FELSON. Août 1979, « Social change and crime rate trends: A routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, p. 588 à 608.

FATTAH, E.A. et V. F. SACCO. 1989, *Crime and Victimization of the Elderly*, New York, Springer-Verlag.

MIETHE, Terance et Robert MEIER. 1990, « Opportunity, choice and criminal victimization: A test of a theoretical model », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 27, n° 3, p. 243 à 266.

MIHOREAN, K, BESSERER, S. HENDRICK, D., BRZOZOWSKI, J., TRAINOR, C., OGG, S. 2001, « Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999 » produit n°85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

SACCO, V.F. 1995, « La peur et la sécurité personnelle », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 15, n° 9.

SKOGAN, W. et M. MAXFIELD. 1981, *Coping with Crime*, London, SAGE publications.

TRAINOR, C. et K. MIHOREAN. 2001, « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001 » produit n° 85-224-XIE au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique. .

TUFTS, Jennifer. 2000, « Attitudes du public face au système de justice pénale », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 20, n° 12.